

Centre de recherches pour le développement international

CRDI

**Cadre général des stratégies et des programmes
2000 - 2005**

Janvier 2000

Cadre général des stratégies et des programmes 2000 - 2005

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Introduction	i
Résumé	iv
Section I : Le contexte changeant du développement international	1
Élaboration de politiques pour le développement	2
Le savoir dans le contexte du développement et de la recherche	4
Quelques répercussions pour le CRDI	7
Section II : Buts stratégiques et fondements	9
Fondements	9
Buts stratégiques : 2000 - 2005	10
Principes directeurs	10
Éléments qui complètent les programmes	12
Partenariat canadien	12
Partenariats avec d'autres bailleurs de fonds	13
Compétences spécialisées internes et présence sur le terrain	14
Apprentissage et évaluation	14
Information sur la recherche	15
Section III : Cadre des programmes	16
Principales caractéristiques des programmes	16
Cadre de programmation	16
Domaines de programme	22
Équité sociale et économique	22
Environnement et gestion des ressources naturelles	24
Technologies de l'information et de la communication au service du développement	26
Dimensions de portée générale	27
Questions de genre	27
Recherche sur les systèmes de savoir	28
Évolution de la programmation	28
La dimension régionale	30
Cadre des programmes régionaux: Asie, 2000-2005	31
Aperçu	31
Équité sociale et économique	31
Environnement et gestion des ressources naturelles	32

Technologies de l'information et de la communication au service du développement	33
Cadre des programmes régionaux : Amérique latine et Caraïbes, 2000-2005	35
Aperçu	35
Équité sociale et économique	36
Environnement et gestion des ressources naturelles	37
Technologies de l'information et de la communication au service du développement	38
Cadre des programmes régionaux : Afrique subsaharienne, 2000-2005	39
Aperçu	39
Équité sociale et économique	40
Environnement et gestion des ressources naturelles	41
Technologies de l'information et de la communication au service du développement	42
Cadre des programmes régionaux : Moyen-Orient et Afrique du Nord, 2000-2005	44
Aperçu	44
Équité sociale et économique	44
Environnement et gestion des ressources naturelles	45
Technologies de l'information et de la communication au service du développement	46
Figure 1 : Processus des programmes du CRDI	19
Figure 2 : Matrice des programmes du CRDI	20

Sigles et acronymes

ACDI	Agence canadienne de développement international
ACÉDI	Association canadienne d'études du développement international
APD	Aide publique au développement
AUCC	Association des universités et collèges du Canada
CCCI	Conseil canadien pour la coopération internationale
CCERSS	Conseil canadien des études régionales et des sociétés savantes
CIDPDD	Centre international des droits de la personne et du développement démocratique
CRSH	Conseil de recherche en sciences humaines
DPI	Droit de propriété intellectuelle
DPIC	Droit de propriété intellectuelle dans le domaine commercial
ICDPE	Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement
IIDS	Institut international du développement durable
INS	Institut Nord-Sud
IP	Initiatives de programme
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
PMME	Petites, moyennes et micro-entreprises
PST	Politique sur les sciences et la technologie
RCE	Réseau de centres d'excellence

TIC

Technologies de l'information et de la communication

Cadre général des stratégies et des programmes

2000 - 2005

Introduction de Maureen O'Neil, présidente

Le cadre quinquennal d'action du CRDI marque l'aboutissement d'une période au cours de laquelle le Centre a procédé à des évaluations et des consultations intenses associant nos partenaires, notamment ceux du Sud, les membres du Conseil des gouverneurs et le personnel. Cette réflexion nous a donné l'occasion de prendre, dans toute son étendue, la mesure des défis d'ordre environnemental, social, économique et politique auxquels le monde fait face ainsi que l'ampleur de la pauvreté, de la privation et du gâchis humain que les populations des pays en développement ressentent de la manière la plus vive. Dans le même temps, nous avons pu nous pencher sur les aspects positifs et prometteurs. Nous sommes aujourd'hui plus conscients de nos propres possibilités : les pouvoirs inhérents à la loi constitutive du CRDI, les leçons tirées des expériences passées et la vigueur du réseau de contacts édifié au fil des ans. Ces atouts nous ont permis d'entrevoir ce qu'un organisme de dimensions modestes mais spécialisé comme le CRDI pourra accomplir au cours des cinq prochaines années dans le dessein d'ouvrir au monde de meilleures perspectives.

Le lecteur constatera que notre projet allie le changement et la persévérance. Le bilan dressé confirme la clairvoyance du mandat confié au CRDI il y a presque 30 ans : appuyer les chercheurs dans leurs propres institutions des pays en développement afin qu'ils puissent jouer un rôle de premier plan dans la production de connaissances utiles aux populations locales. Le Centre croit toujours qu'une intervention humaine durable et équitable passe par la maîtrise que les hommes et les femmes exercent sur leur progrès économique et social, l'accès universel au savoir sous toutes ses formes et une capacité indigène de générer et de mettre en application les connaissances acquises.

La possibilité de poursuivre des analyses, d'examiner d'un œil critique les options devant soi, de publier et d'en parler en public - bref, de produire du savoir et de l'utiliser - apporte une contribution vitale au progrès de la société. C'est ainsi que des organismes tels que le CRDI peuvent aider à renforcer la capacité scientifique et analytique des pays en développement. En ce qui nous concerne, nous continuons à créer, à l'avantage des partenaires des pays en développement les conditions propices à la recherche et à la collaboration avec leurs pairs au Canada et dans d'autres pays industrialisés.

La réflexion sous-jacente à l'action du CRDI tient compte, pour une grande part, des leçons tirées de notre propre expérience ou des enseignements d'autrui :

- Les sociétés bâtissent leur avenir et doivent prendre leurs propres décisions en matière de développement. Les politiques et les solutions technologiques doivent prendre en compte les circonstances locales.

- L'élaboration et l'exécution de plans efficaces d'aide ne découlent pas d'une démarche « descendante » imaginée par des technocrates derrière des portes closes. Des partenariats authentiques s'établissant entre les donateurs et les acteurs nationaux revêtent une importance capitale.
- Il est improbable que l'appui accordé à des gouvernements non représentatifs se traduise par un développement équitable et durable. Le respect des droits humains et civils s'impose afin que les politiques publiques puissent produire des résultats bénéfiques.
- Les initiatives individuelles sont souvent stériles. Les problèmes complexes doivent être abordés dans une perspective multidisciplinaire.
- Le savoir est la clé du progrès et l'information ne peut en être le substitut. Sans une compréhension et une appropriation réelles, l'information ne peut se convertir en savoir utile.
- La disparité des connaissances entre pays en développement et pays industrialisés défavorise les premiers dans les négociations ayant pour enjeux, par exemple, le commerce mondial et l'environnement. Une saine gestion des affaires mondiales pour le bien de tous doit se fonder sur une participation pleine et informée.
- Toutes les nations peuvent s'attendre à des gains résultant de la résolution des problèmes « mondiaux ». Une stabilité accrue, une plus grande prospérité et l'intensification des échanges commerciaux dans les pays en développement profiteront à toute la communauté mondiale. À défaut de solutions communes, aucune nation n'échappera aux effets pervers découlant de la perte de la biodiversité, du changement climatique planétaire et des déplacements de populations.

Il est indispensable de repenser les conditions qui favorisent la création et la valorisation des connaissances au service du développement. Déjà en 1995, le CRDI entreprenait de délaisser la démarche monodisciplinaire traditionnelle en faveur d'une autre qui, partant d'un aspect du développement, mobilise les disciplines pertinentes et noue des liens plus efficaces d'apprentissage réciproque entre les scientifiques. Les décideurs et la société civile sont mobilisés aussi dès le départ. Nous continuons de croire que cette façon de faire convient à l'urgence du moment.

Après avoir évalué le contexte en évolution de la recherche dans les pays du Sud, le Centre a retenu un cadre de programme souple, axé sur trois grands domaines de recherche : 1) Équité économique et sociale, 2) Environnement et gestion des ressources humaines et 3) Technologies de l'information et de la communication au service du développement. Nous privilégierons donc les initiatives qui entrent dans ce cadre d'aide à la recherche. Les domaines de programme sont par ailleurs définis en fonction des priorités régionales et le cadre propose une répartition relative des ressources affectées aux régions au cours de la période de référence.

Voici quelques-uns des **points saillants des programmes** :

- ▶ aider les pays en développement à faire face aux conséquences de certains instruments de la **mondialisation**, notamment les règles et les codes de l'Organisation mondiale du commerce - *toutes les régions*;
- ▶ un programme de recherche ciblé sur les **questions de genre** - *toutes les régions*;
- ▶ en *Afrique subsaharienne*, un plus grand accent mis sur la «**gouvernance**» définie au sens ample du terme, les rapports avec des institutions et des systèmes représentatifs, la citoyenneté et la consolidation de la paix et la reconstruction;
- ▶ en *Amérique latine et en Afrique*, une plus grande attention portée aux modes de prestation des **services publics** - santé, éducation, sécurité sociale - de façon à les rendre plus efficaces, équitables et durables sur le plan financier;
- ▶ en *Asie*, l'**atténuation de la pauvreté** des groupes marginalisés dans les écozones vulnérables des hautes terres et des régions côtières; et, en général, dans le contexte des politiques économiques et d'ajustement des échanges.
- ▶ au *Moyen-Orient et en Afrique*, les enjeux liés à l'**eau**, l'atténuation des **effets du changement climatique** et la création de **moyens de subsistance économiques durables**, en particulier pour les femmes et les jeunes;
- ▶ en *Amérique latine et Caraïbes*, plus d'accent sur la gestion de l'**environnement urbain**;
- ▶ en *Afrique subsaharienne*, l'évaluation des possibilités d'accès des collectivités menacées de marginalisation aux **potentialités des technologies de l'information et de la communication**.

Cet énoncé d'intentions se veut très souple. Nous savons que de nouveaux défis se feront jour et que nos positions et celles de nos partenaires sont appelées à évoluer pendant la mise en oeuvre de notre programme. L'engagement du CRDI dans de nouveaux champs d'application ne se justifiera que par la conviction que c'est bel et bien la carence d'accès aux connaissances qui s'oppose au progrès de certains groupes cibles.

La mesure dans laquelle nos programmes annuels pourront répondre aux besoins du Sud et mettre à contribution le présent cadre dépendra de la définition qui en sera donnée et des ressources à notre disposition, en particulier le crédit parlementaire inscrit à l'APD (aide publique au développement) du Canada. Les partenariats établis avec d'autres donateurs qui poursuivent les mêmes objectifs doivent aussi prendre de l'ampleur.

Je suis assurée que le CRDI s'est doté d'un cadre de stratégies et de programmes qui fixe le cap pour les cinq prochaines années tout en étant susceptible de s'adapter aux nouvelles évolutions. Dès qu'il sera entré en vigueur, nous ne ménagerons pas nos efforts pour collaborer avec les chercheurs, les collectivités et les décideurs à l'édification d'un monde plus juste.

La présidente,

Maureen O'Neil

Résumé

Introduction

Le cadre général des stratégies et des programmes du CRDI pour 2000-2005 repose sur une analyse attentive du contexte international turbulent dans lequel s'inscrit notre action, y compris des consultations poussées auprès de nos partenaires du Sud et des membres de notre Conseil des gouverneurs (section I). Le cadre nous confirme dans nos convictions en nous rappelant notre raison d'être, définit certains principes directeurs et décrit une palette d'activités conçues pour compléter et enrichir le programme de base (section II). Enfin, nous décrivons les trois grands domaines de programme dans lesquels s'inscrivent nos initiatives ponctuelles au cours des cinq prochaines années et nous montrons comment chaque domaine de programme sera adapté aux besoins et aux circonstances propres aux régions en développement (section III).

Section I : Le contexte changeant du développement international

Cette section passe en revue certains des facteurs extérieurs clés dont le Conseil des gouverneurs, le personnel et les partenaires du CRDI ont tenu compte, notamment devant un ordre mondial que perturbent les fractures sociales accentuées par des clivages d'ordre économique, social, ethnique et religieux. Certains chiffres clés démarquent la ligne de faille entre les pays en développement et le monde industrialisé :

- Un PNB moyen par habitant (25 000 \$ US) dans les 25 pays les plus riches 58 fois supérieur à celui des 50 pays les plus pauvres (430 \$ US) et une inégalité très marquée et dans certains cas à la hausse entre les revenus dans certains pays.
- Les pays de l'OCDE dépensent près de 85 % (400 milliards de dollars US) du total consacré à la R-D dans le monde (470 milliards de dollars US), le restant se partageant de façon inégale entre les pays à faible revenu où se concentre la majeure partie de la population du monde.
- L'aide a diminué de plus de 20 % au cours des années 1990 pour se situer à son niveau actuel d'environ 51 milliards de dollars US.

En analysant le contexte international de l'action pour le développement, qui se modifie rapidement, nous nous sommes concentrés sur les facteurs affectant l'élaboration des politiques dans les pays du Sud. Le paradoxe apparent entre la mondialisation et la fragmentation qui oppose un nivellement accru à l'affirmation renouvelée des identités locales rend l'élaboration des politiques d'autant plus difficile. La mondialisation a également contribué à une énorme accumulation de besoins non satisfaits dans les pays en développement. Les effets de la dégradation croissante de l'environnement et les questions de gouvernance constituent d'autres enjeux de taille. Le CRDI reconnaît que le développement dépend tout autant de la façon dont les décisions sont prises aux niveaux local et national que de leur mise en oeuvre efficace.

Les bouleversements entraînés par les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) présentent à la fois une chance et un danger pour les régions en développement. Les NTIC offrent le grand avantage de conforter le rôle vital des connaissances dans le processus du développement. Nombreux sont ceux qui s'accordent à penser que les idées et le savoir ont autant d'importance que les moyens financiers pour faire avancer la cause du développement.

Au chapitre du **savoir en faveur du développement et l'environnement de la recherche**, nous analysons les inégalités qui tendent à aggraver l'écart entre les nantis et les démunis. Les dépenses des pays consacrées à la R-D varient énormément : le Japon et les États-Unis y consacrent près de 2,5 % de leur PIB, tandis que l'apport de l'Amérique latine, de l'Asie du Sud-Est et de l'Afrique subsaharienne se situe en moyenne autour de 0,3 %. Ces chiffres indiquent bien la différence énorme quant à la capacité d'ancrer le savoir dans la dynamique du développement. Le document donne enfin un récapitulatif de la situation qui prévaut dans chacune des régions en développement.

À partir de son examen et de l'analyse du contexte en évolution du développement, le CRDI a tiré **plusieurs conclusions**. En conséquence, il orientera son action dans ces directions :

- appui à une recherche multidisciplinaire intégrée susceptible d'impulser l'innovation sociale;
- renforcement de la capacité de recherche et d'analyse stratégique indépendante et promotion de l'accès au savoir;
- équilibre entre une programmation générale cohérente et l'appui aux programmes adaptés aux priorités régionales;
- souplesse dans l'adéquation des modalités de l'aide aux besoins propres à chaque situation;
- recherche sur les politiques répondant aux attentes des décideurs et du public;
- multiplication des ouvertures de partenariat et mobilisation des bailleurs de fonds et des gouvernements en faveur de la capacité de production et de mise en valeur des connaissances dans les pays en développement; et
- utilisation des pouvoirs que lui confère sa Loi constitutive pour entreprendre des expériences et se placer en chef de file sur le plan intellectuel.

Section II : Buts stratégiques et fondements

Cette action du CRDI sera scellée par un lien de plus en plus étroit avec les aspirations et les besoins des populations des pays du Sud. L'activité humaine durable et équitable dépend de la maîtrise que les hommes et les femmes exercent sur leur propre progrès social et économique, de l'accès équitable aux connaissances et d'une capacité indigène de générer du savoir et de l'appliquer. Ces éléments fondamentaux s'expriment au travers de la mission, du mandat et des objets du CRDI.

La loi de 1970 confère au CRDI le **mandat** législatif (Loi sur le CRDI, 1970) «... *d'entreprendre, d'encourager, de soutenir et de poursuivre des recherches sur les problèmes des régions du monde en voie de développement et sur des moyens d'application et d'adaptation des connaissances scientifiques, techniques et autres au progrès économique et social de ces régions ...*». La **mission** du CRDI continue de se définir par la volonté de « **s'affranchir par le savoir** », ce qui signifie la détermination d'aider les populations des pays en développement à créer, adapter et s'approprier les connaissances qu'elles jugent pertinentes pour leur propre prospérité, sécurité et équité. Le Centre demeure attaché aux principes qui fondent la notion de **développement durable et équitable** et reconnaît que le respect des **droits de la personne** est une condition essentielle du développement.

Buts stratégiques 2000 - 2005 :

- ▶ Le CRDI se propose de renforcer et d'aider à mobiliser les capacités autochtones de recherche des pays en développement, surtout celles qui visent à *une plus grande équité sociale et économique, à une gestion plus équilibrée de l'environnement et des ressources naturelles* et à *un accès plus équitable à l'information*.
- ▶ Le CRDI favorisera et appuiera la production, la diffusion et l'application des résultats de recherche débouchant sur des politiques et des technologies destinées à améliorer les conditions de vie des populations du Sud.
- ▶ Le CRDI prospectera de nouvelles voies en mettant sélectivement à contribution les investissements du passé, à l'intérieur de son nouveau cadre des programmes.

Principes directeurs

Un certain nombre de principes tirés de la Loi constitutive du CRDI et de l'expérience du passé, guideront nos choix à mesure que nous appliquerons ce cadre d'action.

- Le Centre continuera de répondre aux priorités et aux besoins exprimés par les acteurs des pays en développement tout en exerçant son propre jugement lorsque la décision est prise de se lancer ou non dans de nouveaux domaines importants.
- Le Centre continuera de concentrer la majeure partie de son attention sur l'aide à la recherche entreprise par des chercheurs du Sud.
- Afin d'améliorer la capacité de recherche, le Centre concentrera ses efforts sur les ressources humaines et renforcera les institutions existantes et les conditions propices à la recherche dans les pays en développement. Pour ce faire, il déléguera des responsabilités à des institutions du Sud.
- Le Centre continuera de s'appuyer sur le jugement créateur des membres de son personnel.
- Le Centre étudiera plus activement les possibilités de *recherche ... sur les moyens d'application et d'adaptation des connaissances scientifiques, techniques et autres* (Loi de 1970 sur le CRDI) aux problèmes de développement.
- Le Centre poursuivra la transformation institutionnelle entreprise en 1995 et continuera d'adopter une riche palette de méthodes de recherche en assouplissant encore sa vision de la nature de la recherche. Lorsque les circonstances le permettront, le CRDI jouera un rôle

catalyseur en réunissant les principaux intervenants qui s'intéressent à une question en particulier.

- Le Centre favorisera des recherches qui prennent en compte les questions de genre et appuiera un programme amélioré afin d'apporter une importante contribution au débat international instauré autour du thème « genre et développement ».

D'autres éléments appelés **compléments du programme** continueront de jouer un rôle crucial dans l'action du Centre :

- soutien de partenariats «à forte intensité de connaissances» fondés sur la coopération entre des institutions du Canada et du Sud;
- partenariats avec d'autres agences multilatérales et bilatérales d'aide (dont la plus importante continue d'être l'ACDI) ainsi qu'avec le secteur privé;
- compétences spécialisées internes du CRDI et présence dans sept bureaux du Sud;
- processus d'évaluation érigé en instrument d'apprentissage et de prise de décisions en matière de recherche;
- fourniture d'informations sur la recherche aux partenaires du Centre dans l'hémisphère Sud.

Section III : Cadre des programmes

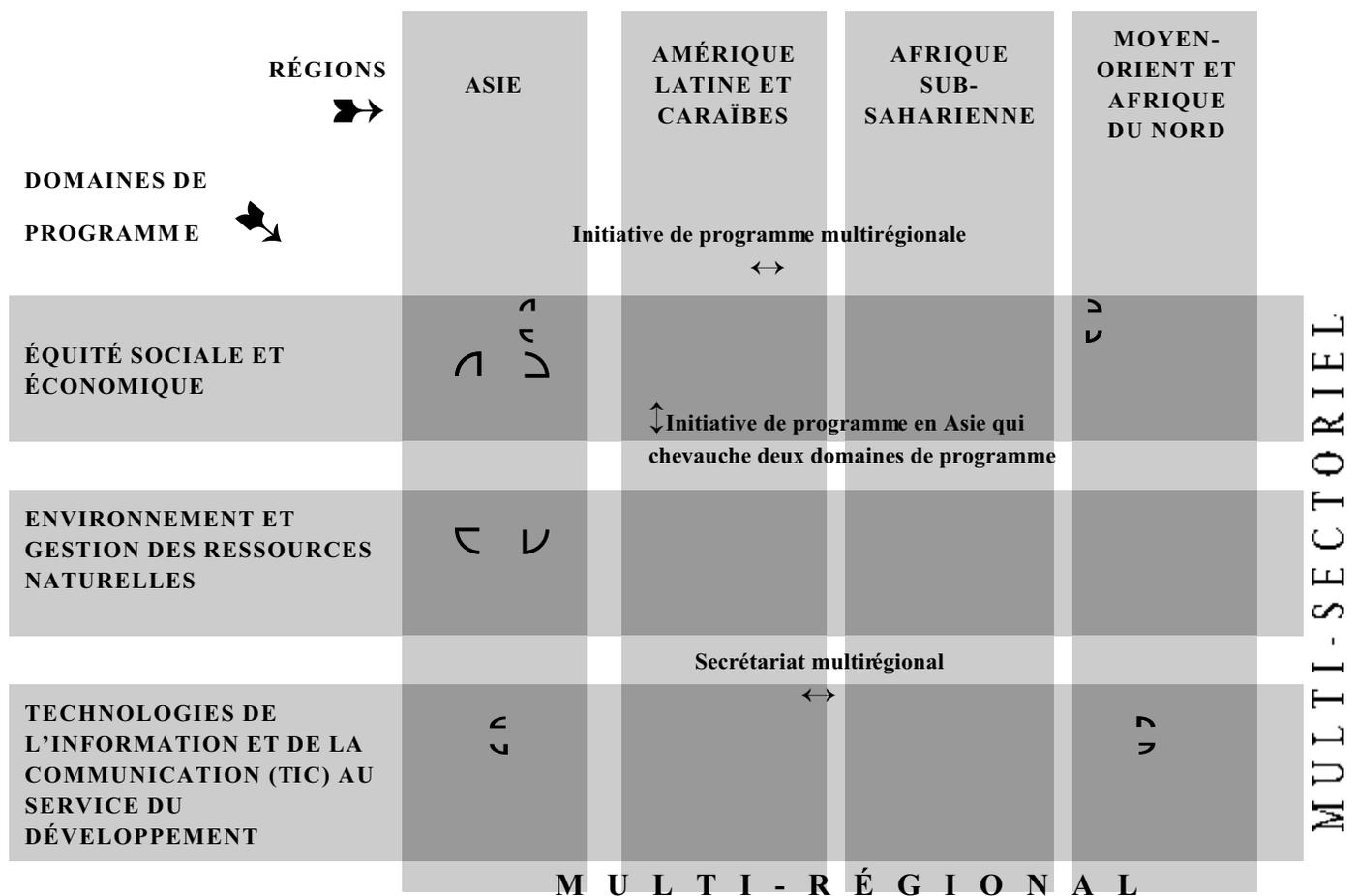
Le cadre des stratégies et des programmes du CRDI n'est pas un plan : il présente plutôt des domaines clés à l'intérieur desquels s'opère le choix des programmes. Il fait également appel à une souplesse accrue pour faire place à des enjeux non encore définis. Les trois grands axes de recherche ou domaines de programme sont les suivants :

- ◆ Équité sociale et économique
- ◆ Environnement et gestion des ressources naturelles
- ◆ Technologies de l'information et de la communication (TIC) au service du développement.

Nous avons défini, en consultation étroite avec nos partenaires des pays en développement, les questions clés de la recherche en développement dans chacun des domaines de programme définis. Ceux-ci trouveront des applications différentes dans les quatre régions visées (Asie, Amérique latine et Caraïbes, Afrique subsaharienne, Moyen-Orient et Afrique du Nord). On peut ainsi considérer que globalement, les domaines de programme et les régions constituent une matrice de possibilités de programmation (v. figure A ci-dessous) - établie en fonction d'un domaine représenté le long d'une des coordonnées et d'une région, le long de l'autre.

Pour illustrer les possibilités de programmation, la figure A montre des exemples d'une initiative de programme dans le domaine Équité sociale et économique qui couvre les quatre régions, d'une initiative de programme qui couvre une région seulement (Asie) mais chevauche les enjeux du domaine Environnement et gestion des ressources naturelles et Équité sociale et économique, et d'un secrétariat actif dans le domaine Technologies de l'information et de la communication dont les initiatives intéressent les quatre régions.

Figure A : Matrice des programmes du CRDI



Les fonds seront affectés aux deux principaux véhicules du Centre - initiatives de programme et secrétariats - et non pas aux domaines de programmes. En l'an 2000, le Centre appuie 11 initiatives de programme, 9 secrétariats et un nombre limité de projets d'envergure.

Pendant toute la durée du cadre proposé, d'autres questions s'ajouteront au programme du Centre afin de tenir compte d'enjeux nouveaux et urgents. Nous reconnaissons, toutefois, le besoin d'une certaine continuité à moyen et à long terme (5 à 10 ans) pour que la recherche donne ses fruits.

Domaines de programme généraux

La recherche réalisée à l'intérieur des trois grands domaines de programme porte sur les aspects suivants :

1. Équité sociale et économique

a. Gouvernance - Consolidation de la paix et reconstruction

Le CRDI appuiera la recherche qui vise à créer un environnement représentatif et institutionnel habilitant, fondé sur les règles du droit et prenant en compte en particulier les aspects liés à l'exercice de la citoyenneté et aux institutions représentatives. Ces efforts se concentreront d'abord en Afrique subsaharienne. Nous appuierons aussi les recherches sur la consolidation de la paix et la résolution de conflits dans certaines régions du monde.

b. Innovations dans la gestion des services publics

Nous appuierons des recherches sur l'équité d'accès aux services publics, l'efficacité de leur prestation et leur viabilité financière et administrative.

c. Gestion de la mondialisation de l'économie

Nous orienterons la recherche vers le programme commercial en expansion constante, les règles et les codes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et leur impact sur la gestion des économies nationales. Ces recherches dépasseront le secteur de l'économie pour s'étendre à des domaines comme ceux des droits de propriété intellectuelle, de la santé, de la sécurité et la réglementation de l'environnement, ainsi que des effets du changement climatique. Nous appuierons aussi la recherche sur les moyens par lesquels les économies nationales peuvent atténuer les effets désastreux de la restructuration.

d. Modes de subsistance économiques

Une faible proportion seulement des chômeurs pourront trouver un emploi régulier à plein temps. Les personnes à la recherche d'un travail, contraintes à la débrouille (système « D ») sont souvent victimes d'exploitation et d'exclusion. Le CRDI appuiera, surtout en Afrique et au Moyen-Orient la recherche qui approfondit ces grandes questions dans une perspective micro-économique ou locale plutôt qu'internationale en concentrant ses efforts sur les besoins particuliers des jeunes et des femmes.

2. Environnement et gestion des ressources naturelles

a. Sécurité de l'alimentation et de l'eau

Nous appuierons la recherche portant sur des enjeux du développement propres aux institutions et à la gouvernance, au choix des technologies de production et l'accès et l'adaptation à celles-ci, à l'observation et à l'échange d'informations dans le domaine de la gestion des ressources locales et à l'ensemble de politiques appropriées qui permettent d'établir un meilleur équilibre entre l'équité, l'efficacité et la durabilité. Les démarches seront éclairées attentivement par les perspectives et les priorités locales grâce à des méthodes de participation.

b. Gestion de l'écosystème favorisant la santé humaine et le développement

Nous appuierons la recherche qui porte sur l'impact humain et économique des problèmes environnementaux, ainsi que les causes sous-jacentes et les nouvelles façons de s'y attaquer. Nous nous proposons également de renforcer les capacités des pays en développement en prévision de la participation aux négociations sur le changement climatique.

c. Équité d'accès à la biodiversité

Nous appuierons la recherche sur le lien entre la gestion et la protection locale de la biodiversité, d'une part, et les initiatives stratégiques mondiales et les processus d'appropriation de ces ressources, de l'autre.

3. Technologies de l'information et de la communication (TIC) au service du développement

Le CRDI soutient la recherche dans deux domaines principaux qui reflètent les stratégies d'utilisation des TIC et l'harmonisation des approches des secteurs public et privé.

a. Universalité de l'accès et des avantages

La recherche tentera de définir et de promouvoir les conditions dans lesquelles les TIC peuvent contribuer positivement au développement durable et équitable en établissant des stratégies de gestion durable des TIC, en faisant l'essai d'applications nouvelles et en tirant des leçons des méthodes nouvelles de création de capacités et d'essor institutionnel.

b. Économie de l'information

Comment le commerce électronique peut-il contribuer à augmenter les possibilités d'emploi pour les groupes défavorisés? Quelles sont les meilleures façons d'appuyer les innovations dans le monde du commerce électronique local? De telles questions façonneront le programme de recherche dans ce domaine en évolution rapide. Nous accorderons aussi une attention particulière aux «règles du jeu» comme celles de l'OMC qui, tout en étant dictées principalement par des intérêts commerciaux internationaux ont d'importantes incidences locales.

Dimensions de portée générale

(Ne se rattachent à aucun des domaines de programme ou région en particulier mais elles s'appliquent à la programmation dans son ensemble.)

(i) Genre. Nous continuerons d'intégrer aux recherches que nous subventionnons les questions de genre en créant un programme spécial d'aide à la recherche afin de faire progresser le débat international en la matière.

(ii) Recherche sur les systèmes de connaissances. Ce domaine déjà mentionné dans la section II joue un rôle fondamental dans le mandat du CRDI. La Loi constitutive du CRDI donne au Centre le pouvoir «... *d’entreprendre, d’encourager, de soutenir et de poursuivre des recherches ... sur les moyens d’application et d’adaptation des connaissances scientifiques, techniques et autres ...*» pour les appliquer aux problèmes des régions en développement du monde. La réflexion récente sur des façons plus efficaces de mener à bien la recherche et d’en appliquer les acquis en vue d’un changement bénéfique privilégie les démarches multidisciplinaires. Nous établirons des priorités à mesure que le potentiel de ce domaine continuera d’être exploré.

La dimension régionale

Le présent cadre décrit comment chaque domaine de programme sera établi en fonction des besoins et des circonstances propres à chaque région. D’après nos prévisions, la répartition théorique des ressources au cours des trois premières années se situe à hauteur de 25 % en Asie, 25 % en Amérique latine et Caraïbes, 6 % au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et 44 % en Afrique subsaharienne.

En **Asie**, les programmes viseront l’étude des politiques sur l’adaptation de l’économie et du commerce et l’aide aux groupes marginalisés des écozones vulnérables des hautes terres et des régions côtières. Les principales différences infrarégionales seront une concentration relativement plus importante sur les problèmes de santé en Asie du Sud et sur les enjeux économiques et environnementaux en Asie de l’Est et du Sud-Est.

En **Amérique latine et Caraïbes**, nous porterons une plus grande attention à l’édification de la paix et à la résolution des conflits dans le cadre de l’intensification de la recherche sur les impacts de la mondialisation de l’économie et le processus de démocratisation. Compte tenu des problèmes extrêmement complexes de gestion urbaine en Amérique latine, nous accorderons plus d’importance aux enjeux urbains que par le passé, ainsi qu’aux démarches communautaires liées à l’élaboration des politiques.

Plusieurs facteurs, conjointement avec les besoins spécifiques de la sous-région, ont accru les probabilités d’une incidence de la recherche en Amérique centrale et Caraïbes. Les accords de paix ont modifié la donne politique et la résolution des conflits est devenue possible. Les catastrophes naturelles récentes ont également amené à repenser en profondeur les options de développement. Nous augmenterons donc notre présence dans la sous-région.

En **Afrique subsaharienne**, nous accorderons une attention particulière à la consolidation de la paix et à la reconstruction après les conflits dans la région de l’Afrique australe, ainsi qu’aux stratégies de lutte contre la pauvreté et relance de l’emploi notamment en renforçant la capacité de gestion de la mondialisation dans les économies de l’Afrique de l’Est et de l’Ouest.

Le CRDI orientera un nouveau programme d’aide à la recherche sur des aspects de la gouvernance dans la région, sans compter les travaux qui se poursuivront sur la consolidation de la paix et la reconstruction. Puisque la création d’emplois et de revenus constitue un problème majeur pour la

région, nous appuierons la recherche sur des modes de subsistance économiques et la promotion du secteur non structuré, ainsi que sur la création de petites, moyennes et micro-entreprises. Nous continuerons d'appuyer l'initiative Acacia, le programme le plus important du Centre, afin de chercher à déterminer comment les collectivités de l'Afrique subsaharienne peuvent appliquer les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) à leurs efforts de développement économique et social.

Dans le domaine de l'environnement et des ressources naturelles, nous appuierons des travaux portant sur des enjeux critiques comme la demande en eau, la dégradation des terres, les stratégies d'adaptation aux impacts du changement climatique, la perte de la biodiversité et une gestion plus équilibrée des écosystèmes pour le mieux-être de l'humanité.

Considérant le taux de chômage élevé qui prévaut **au Moyen-Orient et en Afrique du Nord**, nous maintiendrons notre orientation de recherche vers la gestion des économies nationales dans le contexte de la mondialisation, en contribuant davantage à la recherche sur les modes de subsistance économiques et la création de petites, moyennes et micro-entreprises. Ces actions seront complétées par de petits projets TIC, dans la mesure où ceux-ci comportent la création d'emplois et de revenus. Nous continuerons de concentrer des ressources en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, surtout en ce qui a trait à la consolidation du processus de paix et au renforcement de l'appui mutuel entre les institutions de l'Autorité palestinienne et la société civile. L'aide apportée à la région dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles visera avant tout la maîtrise de la demande et la sécurité de l'approvisionnement en eau aux échelons local, régional et transfrontalier.

Cadre général des stratégies et des programmes 2000 - 2005

Section I : Le contexte changeant du développement international

1. L'évolution dans le contexte du développement et de la coopération internationale semble aujourd'hui plus rapide que jamais et l'avenir plus incertain. Les problèmes urgents de notre époque nous imposent de repenser les modalités de notre action en y jetant un regard neuf. Quant aux facteurs qui caractérisent ce contexte, ils sont bien connus : un ordre mondial où les clivages sont de plus en plus déterminés par les appartenances économiques, sociales, ethniques et religieuses; un PNB moyen par tête qui dans les 25 pays les plus riches est 58 fois supérieur (25 000 \$US) à celui des 50 pays les plus pauvres (430 \$US) aggravé dans certains cas par un accroissement des inégalités de revenus parmi les pays eux-mêmes; un gouffre qui se creuse entre pays riches et pays pauvres sur le plan des ressources scientifiques et techniques -- les dépenses en R-D par habitant s'élevant, par exemple, à près de 1,50 \$US en Afrique comparativement à 270 \$US au Canada. Ajoutons à cela que l'aide a diminué d'environ 40 % au cours des années 1990 pour tomber à son niveau actuel de 51 milliards de dollars US, à peine compensé par l'augmentation énorme des flux monétaires du secteur privé qui, par définition, ne sont pas affectés aux services publics et qui se concentrent dans les économies les plus riches d'Asie et d'Amérique latine. Ce ne sont là que quelques indicateurs du contexte troublant et complexe dans lequel évoluent le CRDI et les autres acteurs du développement.

2. Les améliorations durables des conditions de vie humaines dépendent plus que jamais du savoir, c'est-à-dire de la production, répartition, propriété et application judicieuse des connaissances. La recherche entreprise à l'initiative et à l'intérieur d'un pays désireux de se doter d'une capacité scientifique et technique propre revêt une importance vitale pour la production de savoir applicable au développement. Sans elle, un pays ne peut même pas songer à importer efficacement le savoir. Une telle capacité nationale est donc un préalable essentiel au développement.

3. Les considérations du CRDI en matière de stratégie et de programmes émanent d'une étude et d'une analyse du contexte international du développement en évolution rapide, et se concentrent sur les circonstances expliquant la détermination des politiques dans les pays du Sud. Aux fins recherchées, il importe tout particulièrement de comprendre les conditions qui entourent l'exécution de la recherche qualifiées souvent d'« environnement de la recherche » et, au premier chef, l'accès au savoir, sa création et son application au développement. Même s'ils n'ont pas l'ambition de représenter l'éventail complet des questions abordées, les points qui suivent donnent une idée des principaux enjeux soulevés au cours de notre travail et des consultations que nous avons poursuivies en 1998 et 1999 auprès de nos partenaires de la recherche du Sud et d'autres donateurs. Le Conseil des gouverneurs et les membres du personnel du CRDI ont contribué à leur élaboration.

Élaboration de politiques pour le développement

4. Il y a un apparent paradoxe entre **mondialisation et parcellisation**, où les tendances à une plus grande homogénéité contrastent avec l'affirmation résurgente des identités locales. La reconnaissance d'une interdépendance accrue entre les nations a accentué les contraintes en matière d'élaboration des politiques et de prise de décisions dans les pays en développement. Le modèle international de la compétitivité et des marchés ouverts touche tous les pays. Les échanges et la production intérieure sont assujettis de plus en plus à des accords internationaux. Cet état de choses crée de nouveaux débouchés dans certains cas et de nouvelles vulnérabilités dans d'autres. Les crises des marchés financiers ont eu des répercussions plus lourdes dans le Sud et des incidences majeures sur les modes de subsistance de millions de personnes. Dans une économie mondialisée, il se peut que tous les pays soient confrontés à des pressions communes, mais leur capacité de les contrôler ou d'y faire face varie énormément. Certains pays ont bénéficié de la réussite économique, mais le sentiment prédominant est celui d'une inégalité croissante à l'intérieur des pays et entre eux sur le plan de la répartition des richesses, du revenu et de l'égalité des chances, enfin de la fragilité des gains réalisés.

5. Les pays en développement font déjà face à une énorme **accumulation de besoins non satisfaits** - attisés en partie par l'attrait «mondial» qu'exerce le modèle de consommation du Nord. C'est dans ces pays que se feront sentir avec une plus grande acuité les conséquences environnementales et sociales de l'arrivée, au cours des 30 prochaines années, de trois milliards d'habitants (50 %) qui viendront s'ajouter aux quelque six milliards de 1999. La concurrence qui vise les ressources publiques et privées risque d'accroître les tensions existantes et d'en créer de nouvelles, dont certaines se traduiront par des conflits ouverts. À cause d'une croissance démographique galopante et de l'urbanisation généralisée, il est déjà ardu d'entretenir les services essentiels et les infrastructures, et plus difficile encore de les améliorer. La proportion croissante des jeunes dans la population, notamment en Afrique et au Moyen-Orient, rend la conjoncture de la demande insatisfaite et de la croissance démographique explosive et plus difficile à gérer. Dans la plupart des pays, les pressions qui poussent à la réduction des dépenses publiques sont à l'origine de la recherche de nouvelles façons de livrer des «produits» souvent considérés comme des biens collectifs - tels que les services d'éducation et de santé - en comptant sur la société civile et le secteur privé. Le résultat peut rendre l'accès plus difficile pour certains et aggraver l'inégalité.

6. Dans le domaine de l'**environnement**, le public est de plus en plus conscient de la non-durabilité et de la technocentricité d'une grande partie de l'activité humaine. Si, à l'occasion, la poursuite d'objectifs économiques et environnementaux apporte des solutions mutuellement bénéfiques, ces retombées ne se répercutent que sporadiquement dans la sphère des politiques publiques. Dans les pays en développement, la dégradation de l'environnement est causée par la pauvreté, la surexploitation des ressources et un éventail insuffisant d'options techniques et stratégiques pour la gestion des ressources naturelles. Le déséquilibre associé aux agressions de l'écosystème s'accroît - ce qui a des répercussions évidentes sur les aliments, l'eau, la santé et la menace de conflits sociaux. La rareté de l'eau en particulier est, dans beaucoup de régions, un facteur de tensions qui risquent de s'aggraver. La communauté internationale s'est démontrée réticente et parfois, impuissante à régler de tels conflits. Très souvent, le sentiment d'identité idéologique semble l'emporter sur le sentiment requis de civisme et de reconnaissance mutuelle.

7. **Gouvernance et droits de la personne.** Les modalités de la prise de décision aux échelons local et national peuvent avoir pour effet de favoriser le développement ou de le freiner. Dans ce domaine, les solutions durables et viables passent par la participation et la transparence. Il apparaît indispensable que les sociétés du Sud accordent une attention plus soutenue à la gouvernance, à la gestion et au leadership et que les donateurs appuient ces efforts. En partenariat avec le gouvernement, la société civile est un rouage vital de l'art de gouverner. Le processus de démocratisation plus poussée et de respect des droits humains, y compris ceux des femmes, est dans certains cas attesté mais les progrès se sont souvent avérés fragiles et réversibles. En général, la volonté des pays en développement d'entreprendre des recherches stratégiques et d'élaborer des politiques axées sur leurs résultats demeure relativement limitée. Même lorsque les dirigeants adoptent des politiques destinées à réduire les inégalités, les institutions sociales et politiques sont souvent trop faibles pour les appliquer. L'écart entre l'adoption des politiques et leur mise en œuvre s'est révélé un obstacle majeur à la réduction de l'inégalité.

8. **Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)** ne cessent de progresser de manière fulgurante. Cette révolution comporte les avantages d'un accès plus généralisé à des sources d'information différenciées et devrait avoir des incidences positives sur l'emploi, l'éducation et la santé, la gestion des sciences, les échanges entre les cultures et la liberté politique. Les retombées négatives pourraient provenir de la désinformation, d'un consumérisme forcené, des menaces à la sphère privée et du fossé qui tend à se creuser entre pauvres et riches. En regard de l'évolution des NTIC, mais aussi des progrès scientifiques rapides enregistrés dans d'autres domaines, il y a lieu de réitérer le rôle vital du savoir dans le processus du développement.

9. On a déjà évoqué la baisse notable de l'**aide publique au développement (APD)**. Mais les changements sur le plan qualitatif et la nouvelle pensée qui oriente les efforts de développement sont tout aussi importants que les apports financiers. Beaucoup d'intervenants admettent aujourd'hui le bien-fondé de l'inspiration qui a motivé la création du CRDI en 1970, à savoir que les idées et le savoir comptent autant que l'argent. Force est d'admettre l'importance de l'aspect « intangible » du développement défini par la gouvernance, l'élaboration des politiques et le cadre de la gestion, de l'éducation et des institutions où viennent s'inscrire les investissements « plus tangibles ». Si ce contexte n'est pas réceptif et se grippe, les rendements sont faibles. C'est pourquoi la conception et la prestation d'une aide efficace ne constituent plus une activité descendante décidée par des technocrates à huis clos. L'élément politique, les orientations stratégiques et les partenariats authentiques entre bailleurs de fonds et acteurs nationaux viennent davantage en évidence. Il est de plus en plus admis que le respect des droits civils, politiques, économiques et sociaux s'impose pour que les politiques nationales aient des retombées publiques.

10. Cette perspective mondiale s'appuie sur des informations et des points de vue communs aux régions en développement. D'autres points de vue revêtent par contre une importance plus régionale. Dans certains pays d'**Asie**, le changement politique accuse du retard par rapport à la transformation de l'économie et la croissance rapide a entraîné d'importants problèmes environnementaux et sociaux qui rappellent que la région compte encore presque les trois quarts des pauvres du monde. La « crise asiatique » de la fin des années 1990 a mis en péril les gains réalisés au chapitre de la lutte contre la pauvreté et du développement humain de nombreux pays avec des effets délétères sur l'économie, la répartition et la société, et des impacts découlant d'une

exploitation accrue des ressources naturelles et de la dégradation des zones rurales. En Asie du Sud, les problèmes sociaux fondamentaux, dans les domaines de l'éducation et de la parité des sexes notamment, demeurent pour une grande partie sans solution. L'**Afrique** a enregistré quelques progrès économiques et connu une certaine libéralisation politique au cours des années 1990 mais beaucoup de pays demeurent incapables de fournir à leur population des services adéquats de santé et d'éducation - et la dégradation de l'environnement ainsi que les conflits régionaux ou nationaux mettent constamment en péril la sécurité. Nombre d'États ont «échoué» dans le sens où ils se sont discrédités en perdant toute légitimité aux yeux des populations. Au **Moyen-Orient et en Afrique du Nord**, le développement social et humain a du retard sur les indicateurs plus positifs de la croissance économique, tandis que la sécurité de l'alimentation et de l'eau menace la stabilité d'une région déjà aux prises avec des conflits majeurs. Étant donné les transitions politiques en cours, il faut évaluer sous un angle nouveau les possibilités de développement et les besoins. En **Amérique latine et Caraïbes**, on cherche particulièrement à resserrer les liens à l'intérieur de l'hémisphère. La région vit des compressions importantes des dépenses sociales qui, conjuguées à la privatisation et à la déréglementation, ont laissé des trous que le secteur privé n'a pas comblés et ont provoqué l'apparition du «secteur tiers» (ONG et groupes de la société civile). La démocratie semble avoir pris de l'importance comme dessein, sinon comme pratique qui pénètre toutes les institutions ou tous les pays.

11. La **politique étrangère du Canada et l'aide publique au développement** motivent le contexte canadien de la réflexion du CRDI sur ses stratégies et ses programmes. La politique étrangère du Canada met l'accent sur l'incidence de l'interdépendance mondiale accrue sur l'élaboration de politiques. On resserre les liens entre les politiques économiques nationale et étrangère. Un rapport du Comité spécial mixte du Parlement affirme que : «La politique intérieure est politique étrangère... la politique étrangère est politique intérieure». Le CRDI applique très directement les objectifs de la politique étrangère que constituent la « protection de notre sécurité dans un cadre mondial stable » et la « projection des valeurs et de la culture canadiennes » ainsi que, moins directement, l'objectif à plus long terme que constitue la « promotion de la prospérité et de l'emploi ». L'accent que met la politique étrangère sur la « sécurité humaine », plus préoccupée des destinées humaines que des États, est au fondement de nombreux éléments de programme qui composent notre cadre. Nos programmes s'attaquent aux causes profondes de l'insécurité humaine, par exemple celle des États, avant, durant et après un conflit; à l'indigence provoquée par l'exclusion et à la dégradation du bien-être humain consécutive à un environnement physique qui se détériore. Le Centre contribue directement dans son domaine de spécialité - la recherche en développement - à l'objectif global fixé pour l'aide publique au développement du Canada, qui est de « soutenir le développement durable dans les pays en développement afin de réduire la pauvreté et de rendre le monde plus sûr, plus juste et plus prospère ».

Le savoir dans le contexte du développement et de la recherche

12. Les disparités d'accès au savoir, à la technologie et aux TIC conjuguées à la possibilité de bénéficier des programmes d'éducation, de formation et d'acquisition du savoir, risquent de creuser encore davantage l'écart entre nantis et démunis, à l'intérieur d'un même pays et entre des pays. Lorsqu'on compare les pays industrialisés et les pays en développement, la répartition globale des dépenses consacrées à la recherche mondiale est encore plus déséquilibrée que celle du

revenu mondial. Par exemple, les pays en développement auxquels le CRDI s'intéresse d'une manière particulière pèsent environ 14 % du PIB mondial mais 5 % seulement des dépenses au poste de la R-D. Les dépenses en R-D varient entre 2,5 % du PIB au Japon et aux États-Unis et 0,3 % en Afrique subsaharienne, et elles se situent en moyenne à hauteur de 1,4 % . Ces chiffres se rapportent directement à la capacité de produire du nouveau savoir mais ils dénotent également une différence énorme quant à la capacité d'ancrer le savoir, même celui qui provient d'ailleurs, à une fin liée au développement. Dans la mesure où ils sont tributaires des fonds publics, les efforts de recherche déployés par les pays en développement sont probablement plus fragiles et risquent de s'évanouir. Quant à l'investissement du secteur privé dans les activités de R-D demeure minuscule comparativement à celui des pays industrialisés.

13. Les liens entre les chercheurs et les décideurs, ainsi que d'autres utilisateurs de recherche, continuent d'être tenus dans la plupart des régions en développement. À l'échelon de la planète, on a tendance à considérer de plus en plus le savoir à l'instar d'un produit exclusif et commercial, ce qui signifie que l'accès à certaines recherches est plus difficile ou n'est possible que moyennant paiement. Les enjeux liés aux droits de propriété intellectuelle, et en particulier à la façon dont les pays en développement peuvent protéger ce bien, ont une grande importance. Deux rapports internationaux majeurs publiés en 1998 (ceux de l'UNESCO et de la Banque mondiale) ont traité de la faiblesse relative des sciences et du savoir dans les pays en développement et de l'importance vitale d'une capacité scientifique nationale pour faire en sorte que les progrès scientifiques contribuent au développement. En général, on connaît relativement peu l'« environnement de la recherche » dans les pays en développement et l'on ne sait pas trop comment ils peuvent utiliser au mieux le savoir dans le processus de développement. Les chercheurs se penchent de plus en plus sur les systèmes de connaissances autochtones en reconnaissant qu'ils permettent d'avoir une idée plus approfondie des attitudes, des valeurs et des traditions de groupes sociaux diversifiés, aussi bien dans l'hémisphère Nord que dans le Sud.

14. En **Asie**, l'investissement en R-D varie considérablement entre les pays de l'Asie du Sud en atteignant 0,84 % du PIB en Inde et 0,5 % au Pakistan. Il oscille entre 0,2 % et 0,3 % dans les autres pays. En dépit de dépenses globales peu élevées, l'Asie du Sud compte des institutions de recherche solides et reconnues sur la scène internationale et une abondance d'institutions non gouvernementales dont certaines sont vouées à la recherche. Cela est particulièrement vrai en Inde, mais aussi au Pakistan, au Bangladesh et à Sri Lanka. L'Asie du Sud-Est prise un « modèle » de R-D très répandu qui conforte le lien entre les sciences, d'une part, et l'application et la production, de l'autre, en mettant considérablement l'accent sur les petites et moyennes entreprises. Les économies en transition de l'Indochine et de la Chine ont une capacité particulièrement faible de recherche en sciences sociales mais pléthore d'institutions qui manquent toutes de ressources.

15. En **Afrique**, on constate une grande distance entre l'Afrique du Sud et le reste du continent. L'Afrique du Sud consacre environ 0,75 % de son PIB à la R-D et, même s'il s'agit en grande partie de R-D militaire, son investissement est presque trois fois supérieur à la moyenne africaine (moins de 0,3 % du PIB). Le défi consistait à faire en sorte que cette force scientifique relative serve les besoins de toute la population. Dans le reste de l'Afrique, la recherche a subi, pendant les décennies 1980 et 1990, des compressions massives de financement. En conséquence, même si davantage de personnes ont reçu une meilleure formation, l'assise institutionnelle de la recherche

est à de nombreux égards plus faible qu'auparavant. L'espoir que le Nigéria puisse être un pôle de progrès à la fois économique et scientifique dans la région a été frustré. Dans certains pays et secteurs, la recherche semble lourdement tributaire du financement des bailleurs de fonds dont certains imposent des conditions rigoureuses en ce qui concerne les questions de recherche, les méthodologies et la composition des équipes. Ces recherches sont souvent réalisées sous contrat et ne sont pas accessibles au public. Le financement de la R-D qui provient du secteur privé est négligeable. Les universités demeurent les principaux producteurs de savoir même si chaque pays a aussi des institutions gouvernementales spécialisées qui font de la recherche appliquée, surtout dans le domaine du développement agricole. La population estudiantine de la plupart des universités a grossi énormément, ce qui a alourdi les charges d'enseignement et laisse moins de place à la recherche.

16. Dans les pays en développement du **Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord**, les dépenses de R-D en pourcentage du PIB varient de 0,4 % à 0,03 % dans les États arabes. L'Égypte, le Koweït, le Maroc et l'Arabie saoudite font 72 % de la R-D de la région (et pèsent 46 % du PIB total). Le secteur de l'agriculture demeure le principal bénéficiaire, suivi de celui de la santé. Le nombre d'établissements de recherche et d'enseignement et celui des ONG qui s'adonnent à la recherche a augmenté, surtout en Égypte, au Liban, en Palestine, en Tunisie et au Maroc, mais beaucoup de ces établissements manquent sérieusement de financement. La région demeure faible sur les plans de l'établissement de réseaux entre les pays et de la communication entre les collectivités de la R-D et de la S-T.

17. En **Amérique latine et Caraïbes**, l'investissement dans la S-T n'atteint souvent pas 0,5 % du PIB. Les universités demeurent les principaux porteurs de recherche, car environ 40 % des dépenses de R-D sont consacrées à l'enseignement supérieur. Les universités se sont toutefois appauvries et leur effectif étudiant augmente beaucoup plus rapidement que leurs ressources financières. Les universités privées du premier cycle sont plus nombreuses et les universités publiques ont dû réduire leurs budgets de recherche en chiffres absolus et relatifs. Les centres de recherche non universitaires ont aussi dû s'adapter à une conjoncture nouvelle et plus difficile. Les changements des sources de financement et de l'organisation institutionnelle de la recherche ont eu des répercussions sur la nature et l'emplacement de la recherche, et des contrats de consultation ou d'autres arrangements «privés» et «temporaires» en financent une partie plus importante. Des compressions du financement public ont entraîné une privatisation de la recherche en développement qui a permis à des organismes sans but lucratif du secteur des sciences sociales, ainsi qu'au secteur privé dans celui des sciences dures, de jouer les rôles clés. La conjoncture pose des défis importants pour la production durable de services publics de savoir.

18. Certains pays en développement essaient de nouvelles façons de «faire» de la science. Dans le Nord, les responsabilités des institutions et leurs relations en ce qui a trait à la production et à l'utilisation du savoir évoluent considérablement. De plus en plus, la recherche multidisciplinaire est effectuée par des groupes hétérogènes sur les plans intellectuel et organisationnel, souvent constitués en vue d'un objectif ou d'un projet ponctuel. Les Réseaux de centres d'excellence (RCE) du Canada en sont un bon exemple. Les pays en développement ont aussi besoin de prospecter de nouvelles façons de constituer la «masse critique» nécessaire pour trouver des solutions à leurs problèmes.

Quelques répercussions pour le CRDI

19. Le fossé qui persiste entre le Nord et le Sud sur le plan des ressources consacrées à la recherche; l'importance croissante du savoir et des idées pour la résolution de problèmes irréductibles du développement, particulièrement en période de fléchissement des budgets consacrés à l'aide; la nécessité, dans toutes les sociétés, de se doter d'une capacité nationale en science et en technologie et le besoin impératif d'innover dans l'organisation et la gestion des sciences : tout indique qu'une institution internationale qui a l'agilité, les actifs et l'expérience du CRDI a un rôle clé à jouer dans ce domaine.

20. Il est vital que les populations du Sud puissent maîtriser les ressorts de leur propre développement « axé sur le savoir ». C'est pourquoi il est crucial de renforcer les capacités de recherche, d'analyse stratégique indépendante et d'accès aux connaissances dans les pays en développement. Une capacité analytique doit leur permettre de contribuer en tant que participants informés aux grands débats internationaux (par ex. OMC, changement climatique). Ils doivent pouvoir traiter directement les questions qui les concernent de près (par ex. gouvernance, politique économique) dans tous les cas où, à défaut d'une capacité autochtone, l'analyse des acteurs extérieurs peut tendre à devenir exclusive et peser lourdement. Ces considérations devraient influencer sur les choix de programme du CRDI.

21. Au vu des questions sociales, économiques, environnementales et politiques soulevées dans la section 1 et compte tenu des promesses et des dangers inhérents à la révolution des NTIC, le CRDI a décidé que son cadre de programme devait s'étendre à trois grands domaines : Équité sociale et économiques; Environnement et gestion des ressources naturelles; Technologies de l'information et de la communication pour le développement.

22. Puisque les problèmes du développement diffèrent ou sont du moins vécus différemment d'une région à l'autre, le CRDI doit assurer un équilibre entre l'adéquation de ses programmes, d'une part, et la cohérence et synergie mondiales de ses activités, de l'autre. Le CRDI adoptera une approche par matrice afin d'assurer qu'à l'intérieur des trois domaines de programme institutionnels, les initiatives prises répondront de manière appropriée aux besoins et aux circonstances régionaux.

23. Afin de refléter la diversité du domaine de la recherche parmi les différents pays et institutions, les formes (« modalités ») du soutien apportées ont souvent une importance égale au choix des problèmes auxquels on veut s'attaquer. Le CRDI ne doit cesser de se montrer souple, lorsqu'il s'agit d'adapter les modalités de son soutien à chacune des situations particulières.

24. Puisque les pays ont une faible capacité d'adopter et de mettre en oeuvre des politiques, des liens devraient se nouer aussitôt que possible entre les chercheurs et les « utilisateurs » pressentis ou les bénéficiaires de la recherche. Cela accroît la possibilité que la recherche parvienne à informer et à influencer les auteurs de politiques.

25. Les donateurs sont aujourd'hui mieux disposés à appuyer la production de savoir et plus soucieux d'en faciliter l'accès. Le CRDI recherchera, pour sa part, les occasions de partenariat et

d'expansion des ressources mises à la portée de la recherche dans les pays en développement. Nous continuerons d'être des interlocuteurs actifs de la famille des donateurs et des institutions du Sud en prônant l'augmentation du flux des ressources destinées à améliorer l'« environnement de la recherche ». Dans les limites de ses moyens, le CRDI fera tout son possible pour s'assurer que le milieu de la recherche bénéficiera des avantages potentiels des NTIC et encourager d'autres intervenants à fournir leur soutien à ce domaine vital.

26. Le CRDI jouit d'une grande souplesse lorsqu'il s'agit d'essayer de nouvelles façons de procéder et d'innover dans le domaine de la recherche pour le développement. Au milieu des années 1990, il a entrepris une transformation institutionnelle pour harmoniser ses démarches multidisciplinaires (au travers des initiatives de programme) et les actions qu'il jugeait indispensable d'entreprendre pour que la recherche contribue à la résolution des problèmes. Le Centre doit continuer d'utiliser les pouvoirs que lui confère la loi pour expérimenter de nouvelles voies et agir en chef de file sur le plan intellectuel.

Section II : Buts stratégiques et fondements

Fondements

27. Un lien de plus en plus étroit avec les aspirations et les besoins des populations des pays en développement constituera la pierre angulaire de l'action du Centre. Le caractère durable et équitable de l'activité humaine dépend de la maîtrise que les hommes et les femmes exercent sur leur propre progrès social et économique, de l'accès équitable au savoir et d'une capacité autochtone de générer du savoir et de l'appliquer.

28. Afin d'améliorer les conditions de vie des populations au moyen de la recherche et de l'application du savoir, le Parlement du Canada a créé le CRDI et lui a donné le **pouvoir** législatif (*Loi sur le CRDI, 1970*) «...*d'entreprendre, d'encourager, de soutenir et de poursuivre des recherches sur les problèmes des régions du monde en voie de développement et sur les moyens d'application et d'adaptation des connaissances scientifiques, techniques et autres au progrès économique et social de ces régions...*».

29. Pour s'acquitter de son mandat, le Centre s'est attaché à encourager et à appuyer les chercheurs du Sud désireux de poursuivre leurs travaux à l'intérieur de leurs propres institutions. Ce faisant, le Centre a aidé les régions en développement (conformément à la Loi) « *...à se livrer à la recherche scientifique, à acquérir les techniques innovatrices et les institutions requises pour résoudre leurs problèmes* ». La loi accorde en outre au CRDI le pouvoir « *de s'assurer les services de scientifiques et techniciens des sciences naturelles et des sciences sociales, tant du Canada que de l'étranger* », « *d'encourager en général la coordination de la recherche pour le développement international* » et « *de promouvoir la coopération en matière de recherche portant sur les problèmes de développement entre les régions développées et les régions en voie de développement, à leur avantage réciproque* ». Toutes ces dispositions ont inspiré les activités du Centre et continueront de les guider comme l'indiquent les principes directeurs proposés pour mettre à exécution la stratégie du Centre.

30. La **mission** du CRDI demeure « **S'affranchir par le savoir** », c.-à-d. aider à optimiser la création, l'adaptation et la propriété des connaissances que les populations des pays en développement jugent les mieux adaptées à leur prospérité, leur sécurité et équité. Il s'agit d'une contribution essentielle qui vise à corriger les déséquilibres sur les plans de la prospérité mondiale et de l'accès au savoir.

31. Le Canada a désigné le Centre organisme chargé de la mise en œuvre d'Action 21 à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue en 1992. Le CRDI continuera de fonder tous ses programmes sur les principes du **développement durable et équitable** en reconnaissant le besoin de déployer des efforts simultanés dans les domaines économique, politique, social, environnemental et culturel axés sur l'utilisation durable de l'environnement, une meilleure gestion économique et un développement plus humain.

32. Le Centre reconnaît que le respect et la promotion des **droits de la personne** font partie intégrante du développement équitable et durable et que ces éléments sont essentiels à la réalisation de recherches dans le plein exercice de la liberté intellectuelle et de la communication sans entraves de ces résultats.

Buts stratégiques : 2000 - 2005

33. Au cours des cinq prochaines années, guidé par les objets enchâssés dans la *Loi de 1970 sur le CRDI*, le Centre cherchera à atteindre les buts stratégiques suivants :

- ▶ Le CRDI mobilisera et renforcera les capacités autochtones de recherche des pays en développement, orientées spécialement à achever une plus grande équité sociale et économique, une meilleure gestion de l'environnement et des ressources naturelles et un accès à l'information plus équitable.
- ▶ Le CRDI favorisera et appuiera la production, la diffusion et l'application des résultats de recherche débouchant sur des politiques et des technologies qui visent à améliorer la vie des populations dans les pays en développement.
- ▶ Le CRDI bâtira de façon sélective sur les investissements du passé et explorera de nouvelles possibilités à l'intérieur de son cadre de programme, et ce :
 - en favorisant la création d'initiatives de programme qui visent à consolider ou à établir des réseaux régionaux et interrégionaux d'institutions de recherche axées sur les problèmes particuliers et reliées entre elles et avec le milieu canadien de la recherche et des foyers internationaux du savoir;
 - en établissant des partenariats divers avec des bailleurs de fonds et des institutions de recherche y compris la gestion de consortiums et de secrétariats voués à générer du savoir et à l'appliquer à des enjeux importants du développement qui ont trait à des sujets, des écorégions ou des pays particuliers.

Principes directeurs

34. L'appui marqué à la production et à l'utilisation du savoir pour le bénéfice des humains et des sociétés, c'est autant une activité de création qu'une science. Pour le réaliser dans un monde hétérogène et mouvant, il faut chercher continuellement les bons points d'équilibre fondés sur des dimensions qui ont une incidence directe sur l'efficacité des programmes. Les principes suivants, tirés de la *Loi sur le CRDI* et de l'expérience acquise par le Centre dans la quête de ses objectifs (les mots en italiques sont tirés de la *Loi sur le CRDI*) guideront les choix que le Centre devra faire au cours des cinq prochaines années, à mesure qu'évolueront les éléments de la stratégie. Même si ce document présente la réflexion et les intentions du Centre au début de la période, des éléments

de la stratégie pourront évoluer au cours des cinq prochaines années. en fonction des circonstances et de l'expérience.

35. Lorsqu'il s'agira de déterminer comment et où il concentrera son appui *sur les problèmes des régions du monde en voie de développement*, le Centre continuera de répondre aux priorités et aux besoins exprimés par les chercheurs et d'autres acteurs des pays en développement. La stratégie et le cadre de programme proposés reposent sur une consultation poussée auprès de scientifiques et de décideurs de toutes les grandes régions en développement du monde. De concert avec ces intervenants, le Centre continuera aussi d'user de son propre jugement pour définir et étudier de grands problèmes à venir qui pourraient se prêter au type d'aide à la recherche que le Centre est en mesure de fournir.

36. Le Centre essaiera avant tout *d'encourager et de soutenir* les recherches effectuées par des chercheurs du Sud. Lorsque cela sera approprié et possible, le Centre continuera d'unir ces efforts à ceux des scientifiques canadiens de la façon décrite ci-dessous sous le titre Partenariat canadien. Au besoin, le Centre compte *entreprendre* lui-même des recherches pour atteindre ses objectifs.

37. En renforçant *les capacités de recherche, les techniques innovatrices et les institutions des régions en voie de développement*, le Centre concentrera ses efforts sur la capacité de recherche et les ressources humaines en particulier et renforcera les institutions à l'appui des objectifs de programme et de la création d'une capacité de recherche durable. Nous accorderons la priorité aux institutions existantes pour les aider à exécuter leur mission de façon plus efficace au lieu d'en créer de nouvelles. Nous chercherons aussi des possibilités de contribuer à la création d'un climat plus favorable et encourageant pour la recherche dans les pays en développement. Le Centre cherchera dans la mesure du possible à déléguer à des institutions du Sud la responsabilité de la coordination, de l'administration et de la gestion des programmes et des réseaux.

38. Pour la plupart des institutions, un équilibre interne important est celui qu'il faut établir entre l'orientation par les plans et les stratégies *et* la discrétion individuelle des membres du personnel sur place. Le Centre continuera de s'en remettre énormément au jugement créateur des membres de son personnel qui consultent constamment leurs partenaires dans le contexte de ce cadre général.

39. Le Centre étudiera plus activement les possibilités de recherche *sur les moyens d'application et d'adaptation des connaissances scientifiques, techniques et autres* aux problèmes de développement. Les pays doivent mieux comprendre comment les diverses formes de savoir peuvent contribuer à l'amélioration durable de la qualité de l'existence humaine. Voici un domaine abordé dans le présent cadre général où le Centre a déjà acquis de l'expérience par ses programmes et ses activités d'évaluation, ainsi que ses contributions d'avant-garde aux recherches passées sur les politiques en matière de S-T..

40. Les idées sur la signification de la recherche et sur la façon de l'exécuter plus efficacement ont évolué considérablement depuis quelques années. En 1995, le CRDI a commencé à mettre en pratique ce qu'il prêchait au sujet de la multidisciplinarité, de l'orientation sur les problèmes, de l'intégration verticale et de l'établissement de réseaux et modifié complètement sa façon d'aborder

les programmes pour y intégrer davantage ces principes. Le Centre continuera d'adopter un éventail plus vaste de méthodes de recherche et assouplira ensuite sa façon de comprendre la nature de la recherche elle-même - comme on l'indique dans le rapport au Conseil sur «La nature de la recherche au CRDI» (1998). Nous maintiendrons cette flexibilité intellectuelle et cette volonté de prendre des risques et d'expérimenter. Ainsi, lorsque les circonstances le permettent, l'«encouragement et l'aide à la recherche» peuvent aussi signifier que le CRDI joue un rôle catalyseur en réunissant les principaux intervenants qui connaissent un problème en particulier et sont intéressés à le régler. Cette intervention visera à régler le problème en créant une compréhension commune plus profonde des enjeux et en exploitant plus efficacement les synergies dans l'application du savoir et de l'expérience dans une collectivité qui poursuit un but commun.

41. **Masculin/Féminin.** Le Centre est d'avis que la pertinence du savoir issu de la recherche et l'efficacité de son application dépendent de façon vitale de l'intégration à l'analyse des questions de genre. La recherche doit tenir compte des répercussions différentes que le changement aura sur la vie des hommes et des femmes, sous peine de négliger des questions cruciales ayant trait à l'équité sociale et économique. Nous veillerons à ce que la recherche que nous appuyons intègre efficacement une analyse selon le « genre » et nous aiderons les chercheurs à trouver des modèles, des méthodes et des instruments utiles à cette fin. Nous continuerons d'assurer que les femmes scientifiques et des scientifiques sensibilisés aux questions de genre participent en nombres suffisants à toutes les recherches subventionnées par le Centre. Outre l'attention portée aux questions de genre dans la programmation générale, nous établirons un programme de recherche ponctuel pour faire progresser le débat international sur les questions de genre.

42. En 1987, le Conseil des gouverneurs du CRDI adoptait une politique établissant les critères de **l'assistance prêtée aux pays parvenus à des stades du développement différents**. Cette politique continuera de guider la démarche suivie à l'intérieur des différentes régions et entre celles-ci. « Compte tenu de l'hétérogénéité des pays du Sud en ce qui a trait aux niveaux de richesse et aux capacités nationales de recherche, le CRDI offrira à des pays différents des types différents d'aide. Aucun pays en développement ne sera exclu de l'aide mais, d'une manière générale, celle-ci sera accordée de manière plus diversifiée aux pays ayant les capacités de recherche les plus limitées et les niveaux de revenus les plus bas. Dans le cas des pays qui ont les systèmes de recherche les plus sophistiqués et les niveaux de revenus les plus élevés, le pays privilégiera la participation à des réseaux, la liaison internationale, l'échange d'informations et la promotion de la collaboration. » Dans l'élaboration de nos programmes, le choix des chercheurs et des institutions à appuyer devra aussi établir un équilibre, entre autres, avec les besoins de création de capacité, l'intégration régionale, le maillage de chercheurs isolés et parfois assiégés, et l'importance d'un contexte accueillant pour une recherche efficace dans lequel les chercheurs auront toute latitude de poursuivre leurs études et de présenter et publier leurs résultats.

Éléments qui complètent les programmes

Partenariat canadien

43. Le Centre a forgé des partenariats variés avec des institutions canadiennes dans le dessein premier de répondre aux besoins des chercheurs des pays en développement en leur donnant accès

aux institutions canadiennes dans un contexte de collaboration. Les relations ainsi établies ont eu des retombées au Canada et contribué à une meilleure compréhension du côté canadien de la problématique des pays en développement. Les partenariats axés sur la collaboration doivent également prendre en compte l'écart important qui existe entre les conditions de travail et les besoins des chercheurs de différentes régions du monde. Nos partenariats «**axés sur le savoir**» ont regroupé toutes sortes d'intervenants des milieux canadiens des sciences et du développement comme des universités ainsi que l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC), des entreprises, l'Agence canadienne de développement international (ACDI), l'Institut international du développement durable (IIDD), le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique (CIDPDD) et l'Institut Nord-Sud (INS). On y retrouve aussi de nombreuses organisations non gouvernementales qui représentent des ressources de développement international appartenant à des intérêts privés du Canada comme l'Association canadienne d'études du développement international (ACÉDI), le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI) et le Conseil canadien pour des études régionales et des sociétés savantes (CCERSS) - ainsi que des associations professionnelles, des organismes environnementaux tel que l'Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement et des sociétés privées à vocation communautaire (Pentafolio Multimédias et Community Business Resource Centre).

44. Les partenariats existants s'intéressent à la coopération entre institutions, à la recherche concertée et à l'établissement de réseaux étendus axés sur la recherche et l'accès au savoir. Le Centre permet aussi de jeunes chercheurs canadiens, à des journalistes et à des stagiaires de participer à des recherches sur le développement soit en poursuivant leur éducation formelle soit en acquérant de l'expérience pratique.

45. Les partenariats fondés sur la collaboration avec des institutions canadiennes continueront d'évoluer et de répondre aux circonstances nouvelles. Ceux qui ont une perspective internationale fondée sur le savoir semblent vouloir contribuer de plus en plus à la recherche internationale et en bénéficier, surtout lorsqu'elle porte sur l'interconnectivité et les problèmes communs caractéristiques de l'état actuel du développement international. Nous chercherons à tirer parti de cet intérêt et à compléter les efforts de tiers en profitant des liens que le CRDI entretient avec nombre de scientifiques et d'institutions de pays en développement et de l'expérience qu'il en a tirée, comme dans le cadre du travail que nous effectuons avec le Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH). Nous chercherons aussi à tirer des leçons de l'expérience canadienne, comme celle des centres nationaux d'excellence, qui peut s'avérer utile aux pays en développement. Comme dans le passé, les partenariats ne reposeront pas tous sur des budgets de programme. L'établissement de réseaux par la connectivité peut encourager des échanges scientifiques de plus haut niveau et de plus grande qualité avec des scientifiques de pays en développement et favoriser les avantages mutuels sur le plan de l'accès à la capacité de recherche et aux résultats. L'accent soutenu du Centre sur l'établissement de réseaux et la connectivité ouvrira de nouveaux débouchés à cet égard.

Partenariats avec d'autres bailleurs de fonds

46. Le CRDI favorisera la *coordination de la recherche pour le développement international* en établissant des réseaux avec ses programmes et ses partenariats et en appuyant la connectivité, la

gestion de bases de données et le travail de groupes consultatifs. Quelques-unes des initiatives lancées en partenariat avec d'autres organismes donateurs qui mobilisent l'appui de nombreuses sources différentes afin d'intervenir au sujet d'une question critique demeureront au nombre des actions les plus importantes. Le Centre a fait l'essai de tout un éventail d'autres modes de partenariats et de cofinancement (dans lesquels l'ACDI a été un partenaire essentiel) et il continuera de le faire. Tous ces partenariats visent avant tout à l'expansion du flux des ressources destinées aux chercheurs des pays en développement dans des domaines prioritaires. Dans ces cas, le CRDI peut subventionner financièrement des projets de tiers (comme le Groupe consultatif de la recherche agricole internationale) ou bien administrer un projet pour le compte d'autres organismes subventionnaires, comme il le fait dans le cas des secrétariats qu'il héberge. Les décisions de loger ces activités sont habituellement fondées sur des compétences spécialisées proportionnellement plus importantes que celles d'autres organismes ainsi que sur sa compétence démontrée en gestion des fonds, sur sa réputation internationale et sur les réseaux qu'il a établis avec des scientifiques et décideurs de pays en développement. Le CRDI sera prêt à jouer un rôle de premier plan pour attirer l'attention sur l'importance de la recherche pour le développement et du renforcement des capacités autochtones et cherchera à agir sur le programme d'autres organismes d'aide afin d'augmenter l'appui accordé dans ce domaine. Lorsque des partenaires convenables ne sont pas disponibles sur-le-champ, le Centre gardera la souplesse nécessaire pour lancer des initiatives seul.

Compétences spécialisées internes et présence sur le terrain

47. À Ottawa et dans sept bureaux du Sud, le CRDI héberge un bassin de compétences qui ont toutes sortes de connaissances spécialisées et d'expériences. La présence du CRDI sur le terrain donne un avantage supplémentaire à sa connaissance spéciale des conditions de recherche et de développement du tiers-monde et peut servir de base à des activités financées de concert avec d'autres bailleurs de fonds. Le Centre maintiendra sa présence sur le terrain et ses compétences spécialisées internes tout en laissant leur composition évoluer pour tenir compte au besoin des réalités et des exigences des programmes. Outre les exigences de base du Centre, nous continuerons de prendre les dispositions utiles pour repérer des compétences spécialisées là où elles se trouvent de façon à élargir la palette de l'appui et du savoir mis à la disposition de nos partenaires.

Apprentissage et évaluation

48. Le CRDI reconnaît que l'évaluation apporte une contribution essentielle à l'apprentissage et à la prise de décisions sur la recherche. Nous chercherons avant tout à promouvoir l'évaluation comme outil de planification et de gestion, à créer une capacité d'évaluation et à évaluer l'utilisation de la recherche pour le développement et son incidence. Tout en améliorant la capacité du Centre et son système d'évaluation, nous chercherons à étendre nos partenariats d'évaluation avec des institutions du Sud et d'autres bailleurs de fonds. Le CRDI cherchera à renforcer la capacité d'évaluation de certains de ses partenaires de recherche, ce qui est des plus important et reflète une demande accrue qui découle des résultats d'études réalisées sur les possibilités d'aider à planifier et à gérer la recherche. Cet effort devrait aussi contribuer à corriger le contrôle omniprésent du programme d'évaluation de la part des bailleurs de fonds. L'apparition dans le Sud d'associations d'évaluation témoigne de l'existence d'un vif intérêt et d'une assise sur laquelle le CRDI peut appuyer ses efforts. Nous chercherons aussi à répondre à la demande accrue de suivis portant sur nos activités

antérieures relatives à l'auto-évaluation des organisations, qui ont suscité beaucoup d'intérêt et une reconnaissance importante.

Information sur la recherche

49. Un des rôles les plus importants du personnel de programme du CRDI consiste à servir de passeur entre les meilleures sources d'information sur la recherche spécialisée et les principaux partenaires du Centre - les chercheurs des pays en développement - qui sont souvent isolés et n'ont pas les moyens nécessaires pour accéder aux informations qui leur sont indispensables. Nos bases de données fournissent un guide de qualité aux dialogues en cours et aux résultats de la recherche en développement, que ce soit au niveau mondial et au moyen des produits de la recherche que le CRDI finance. Les publications du CRDI, éditées sur papier et en ligne, présentent et diffusent les activités du Centre.

50. L'importance que le Centre accorde à la «connectivité» vise en partie à corriger l'isolement et à permettre aux partenaires d'avoir accès à l'information et de la distribuer plus facilement eux-mêmes. La présence du CRDI sur le Web ne traduit pas seulement un effort soutenu pour mettre en commun les activités et les résultats de la recherche mais elle fournit également des liens pour nos partenaires et leurs ressources de développement. Les contenus et les technologies se conjuguent pour permettre l'atteinte du but visant à rendre accessibles les informations pertinentes à la recherche à toutes nos communautés et tous nos réseaux. Le capital intellectuel du CRDI (projets, résultats, expertise du personnel, réseaux) est une ressource qui est mise en commun autant par la nature des relations personnelles qu'il entretient que par la diffusion des connaissances sous forme de publication de documents en ligne.

51. Les spécialistes de l'information du CRDI continueront de donner à ceux avec leurs collaborateurs et interlocuteurs à l'intérieur et à l'extérieur du Centre accès à l'information et appui intellectuel par les moyens les plus variés.

Section III : Cadre des programmes

Principales caractéristiques des programmes

52. Le CRDI continuera de définir ses grands axes d'action en fonction des enjeux du développement et du savoir nécessaires pour s'attaquer aux problèmes plutôt qu'au travers des interventions axées sur les disciplines traditionnelles. Cette orientation s'inscrit dans le prolongement des efforts déployés par le Centre pendant toute la décennie 1990 afin d'aborder de façon globale l'utilisation du savoir pour le développement durable et équitable.

53. Il y a de nombreuses caractéristiques clés qui s'appliqueront aux activités que nous appuierons, même si elles ne conviennent pas toutes dans tous les cas. Elles découlent de notre expérience passée et des implications (par. 19-26) du bilan dressé de l'environnement de travail décrit dans la section I. Il s'agira d'activités multidisciplinaires et interdisciplinaires qui, en s'appuyant sur les normes d'excellence de chaque discipline, viseront à promouvoir le maillage et la connectivité et chercheront à déboucher sur des politiques et à tendre à ce but dès le début du processus de recherche. Les méthodes de recherche favoriseront les démarches participatives, communautaires et décentralisées liées dans la mesure du possible aux décideurs. Nous continuerons de choisir parmi un vaste éventail d'options (« modalités ») afin d'assurer que les mesures de soutien offertes répondent de façon optimale aux besoins de la recherche et des chercheurs des différentes régions. Notre ratio élevé de compétences spécialisées internes par rapport aux subventions de programme est une des principales caractéristiques qui distinguent le CRDI d'autres organismes subventionnaires de la recherche qui ont moins de personnel et plus d'argent. Par l'entremise de son propre personnel, le CRDI offre un appui important directement au processus de recherche, ainsi qu'un plus grand éventail d'activités complémentaires : connectivité, information sur la recherche, publications, évaluation, création de partenariats, formation et gestion financière. Ces activités débouchent souvent sur l'établissement de partenariats naturels avec des organismes subventionnaires disposés à confier leurs fonds au Centre, qui les administrera pour une activité dont les buts sont communs.

Cadre de programmation

54. Trois grands domaines de programme définissent le cadre de programmation à l'intérieur duquel le Centre appuiera la recherche et des activités connexes axées sur le savoir au cours des cinq prochaines années. Le cadre ne se veut pas un plan mais plutôt une présentation des domaines clés délimitant les choix qui seront faits. Il n'est pas, par exemple, tout à fait sûr que le CRDI appuiera des recherches dans tous les sujets mentionnés. Dans certains cas, nous sommes déjà présents ou il a déjà été établi qu'ils constituent une niche pour le Centre. L'inclusion d'autres intervenants dans le cadre plus large indique l'intention d'explorer ce rôle plus avant, le cas échéant. Comme dans le passé, le Centre laissera une marge de manoeuvre remarquable pour répondre aux questions émergentes identifiées dans notre cadre général des cinq années à venir, même si elles ne sont pas toutes spécifiées dans le présent document. Le cadre s'articule autour de trois grands domaines :

- ◆ Équité sociale et économique
- ◆ Environnement et gestion des ressources naturelles
- ◆ Technologies de l'information et de la communication (TIC) au service du développement

55. Ces domaines sont délimités en fonction des grands axes de la recherche pour le développement où l'on pense que le savoir peut contribuer réellement à relever des défis importants. Il y a manifestement un chemin à parcourir entre la définition d'un problème du développement et la prise de décision par le CRDI d'appuyer une recherche qui a des chances raisonnables de contribuer à le résoudre. Il faut nous demander en cours de route si le savoir marquera vraiment une différence, si des éléments du «système de savoir»* autres que la recherche, comme la formation et la gestion, sont plus limitatifs et, en supposant que l'on puisse s'attendre à ce que la recherche apporte une contribution, s'il s'agit d'un domaine que le CRDI peut appuyer compte tenu de sa capacité de financement et de ses compétences spécialisées.

56. Les grands domaines de programme que nous avons choisis sont ceux où le Centre est d'avis qu'en appuyant la recherche, il peut contribuer à atténuer la pauvreté et à instaurer un développement durable et équitable. Ces domaines répondent aux problèmes de développement et aux enjeux de la recherche que nous avons définis en consultation avec nos partenaires des pays en développement (à la suite d'une série d'ateliers et d'autres consultations organisées en 1998 et 1999), et lors d'une journée de réflexion spéciale du Conseil des gouverneurs du CRDI. Ils reflètent la capacité du CRDI d'agir en se fondant sur son expérience et ses compétences spécialisées et sont reliés de près aux objectifs de l'APD du Canada (voir figures 1 et 2 qui illustrent le processus et la matrice de nos programmes principaux).

57. Les domaines de programme **ne sont pas** des entités entièrement distinctes. Leurs chevauchement sont escomptés et même voulus. Le CRDI a délaissé délibérément les programmes fondés sur une discipline en faveur d'une démarche multidisciplinaire axée sur les problèmes dans le cadre de laquelle il n'est ni faisable ni souhaitable d'établir des lignes de démarcation hermétiques. Nous rechercherons les meilleures combinaisons complémentaires de tous les domaines et de toutes les disciplines afin de nous attaquer efficacement aux problématiques choisies.

*Voici une définition pratique : On entend par «système de savoir» l'éventail des fonctions et des processus nécessaires à la production et à l'utilisation du savoir. Les fonctions comprennent la production, l'acquisition, l'absorption, l'utilisation et la diffusion du savoir. Le concept inclut le savoir produit par les milieux publics et privés de la recherche et les secteurs non structurés (p. ex., collectivités rurales). Le savoir utilisé se présente sous toutes sortes de formes variant des publications de recherche classiques à l'information et à la compréhension locales. Un système de savoir inclut aussi les utilisateurs : chercheurs, institutions de recherche, organismes d'utilisateurs (publics et privés), mécanismes nationaux d'élaboration de politiques, organismes officiels, agents du développement international. On peut considérer ces éléments différents comme un «système» qu'il est possible de définir aux échelons national, régional ou mondial. (N.B. : Il n'est pas nécessaire que le «système» soit systématique.)

58. Les grands domaines de programme s'appliquent de façon différente selon la conjoncture des quatre principales régions du Sud où le Centre est présent (Asie, Amérique latine et Caraïbes, Afrique subsaharienne, Moyen-Orient et Afrique du Nord) et nous les avons choisis et définis en nous fondant sur des discussions régionales. Ils sont donc l'aboutissement d'une addition d'intérêts et de priorités issus des consultations **régionales** mais nous les avons sélectionnés pour impulser des synergies entre les régions. On peut ainsi considérer que globalement, les domaines de programme et leur application particulière dans chaque région constituent une matrice de possibilités de programmes (voir figure 2) - établie en fonction du domaine de programme, dans une dimension, et de la région, dans l'autre. Le Centre essaiera d'assurer la cohérence des activités qu'il subventionne en ce qui concerne à la fois leur contribution au sujet d'un domaine de programme et un ensemble d'activités régionales qui s'appuient mutuellement.

59. La matrice doit servir à guider les décisions du Centre au sujet des enjeux sur lesquels il concentrera son appui en particulier. Dans le contexte global des domaines de programme du Centre et de leurs priorités régionales, les initiatives de programme (IP) et les secrétariats sont les principaux moyens de prestation de programmes qu'utilise le Centre. Nous affecterons des fonds à ces activités concrètes et non aux grands domaines de programme. Le cadre global englobera les IP et les secrétariats, mais on peut s'attendre à ce qu'ils s'inspirent du sujet d'au moins deux des domaines de programme, et parfois d trois (voir figure 2), et qu'ils couvrent une région ou plus. Les initiatives de programme et les secrétariats doivent atteindre leurs buts dans une période précise à la fin de laquelle le Centre doit décider s'il y a lieu d'y mettre fin ou de les conserver. Dans le cas des secrétariats, de telles décisions doivent être prises de concert avec les autres partenaires concernés.

Figure 1 : PROCESSUS DES PROGRAMMES DU CRDI

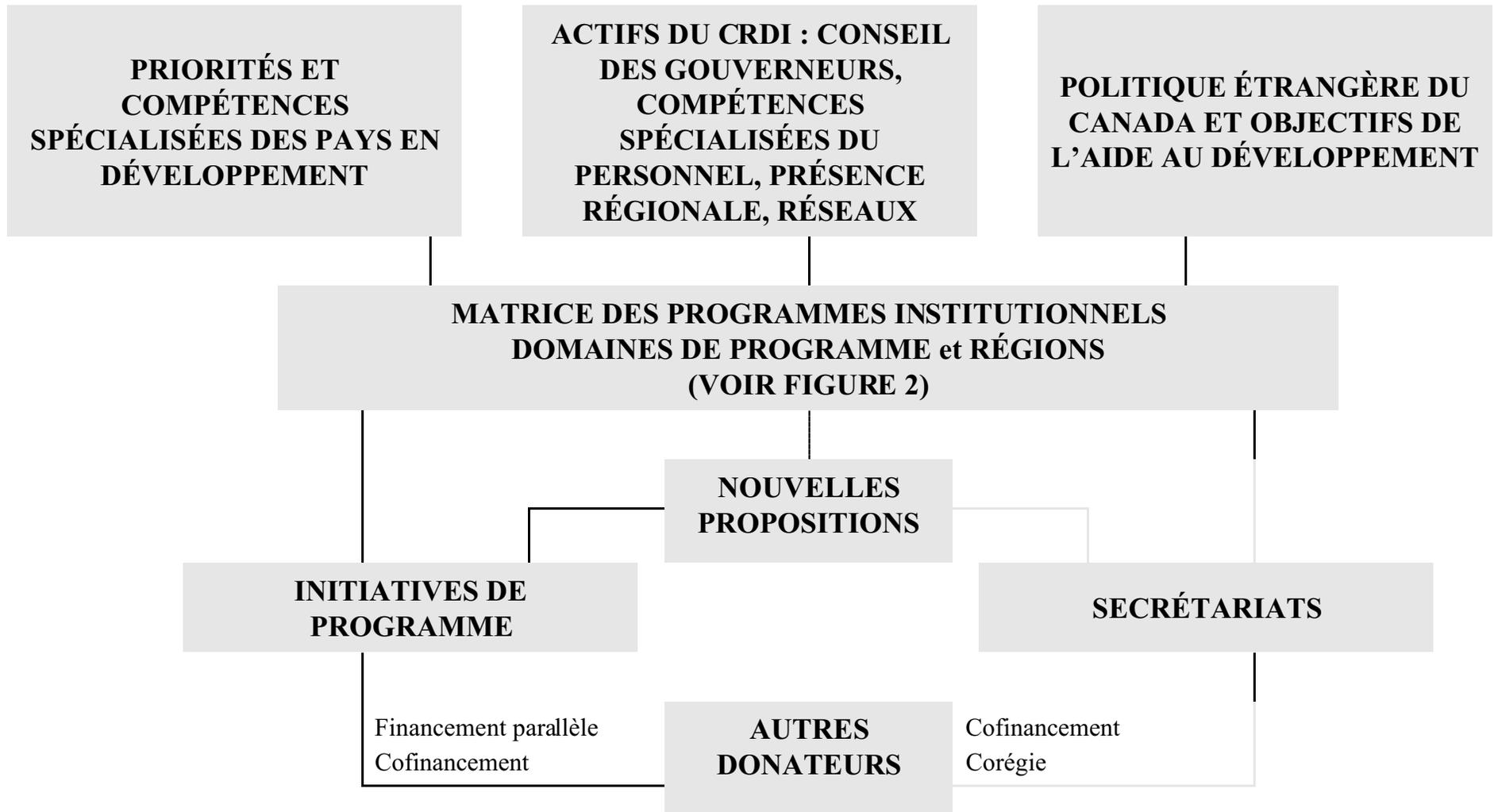
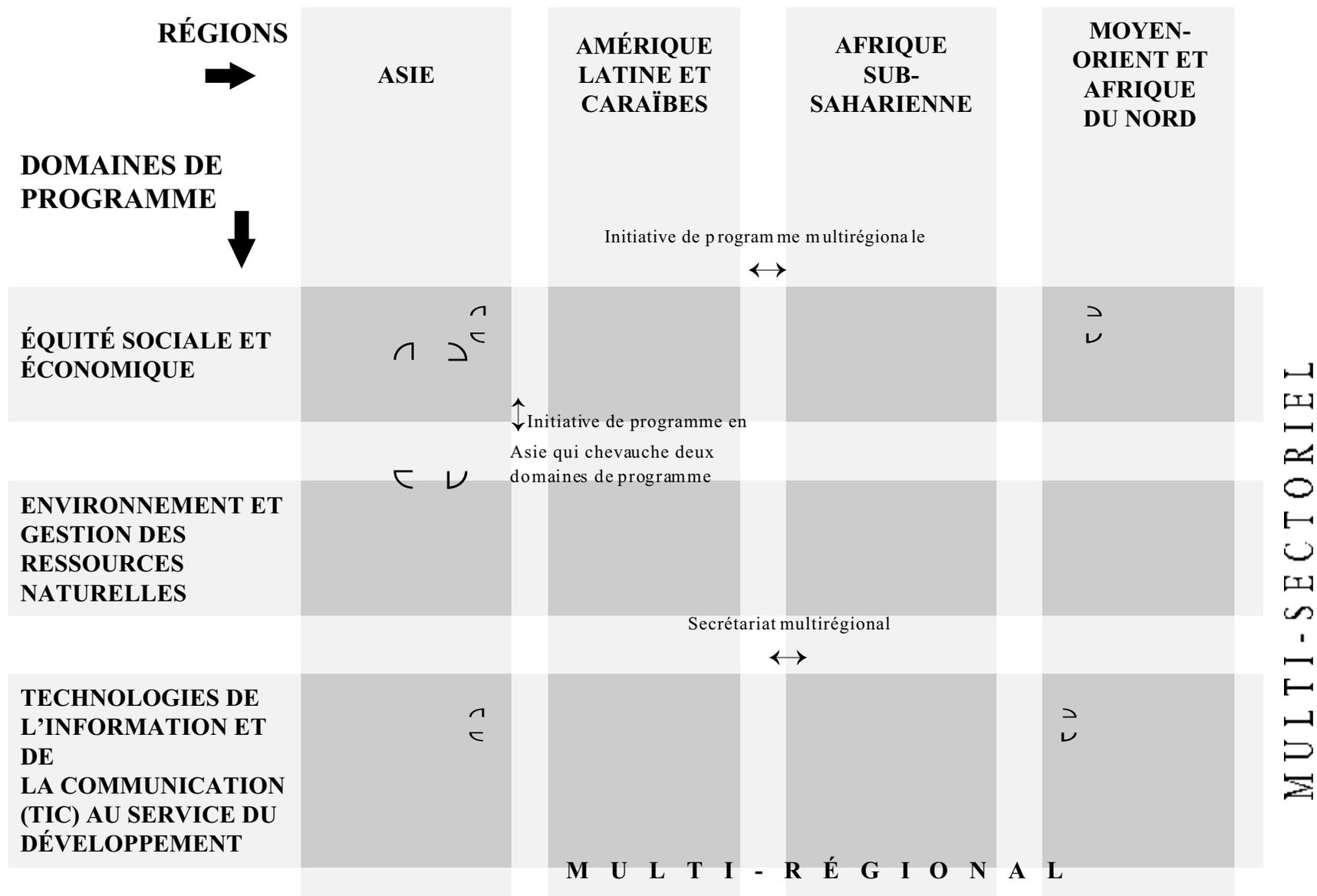


FIGURE 2 : MATRICE DES PROGRAMMES DU CRDI



60. Une **initiative de programme** subventionne et appuie la recherche qui porte sur un problème de développement en particulier et comble des lacunes du savoir. Elle encourage et appuie la liaison entre divers chercheurs et institutions de la région et du monde qui se penchent sur le problème. Une équipe multidisciplinaire de professionnels du CRDI gère le financement et fournit son soutien pendant une période prédéterminée.

61. Les **secrétariats** hébergés au CRDI, que ce soit à Ottawa ou dans un bureau régional, s'attaquent à un domaine particulier de recherche focalisée ou d'application du savoir. Ils ont la particularité d'être non seulement cofinancés de conjoint avec d'autres bailleurs de fonds qui en partagent aussi la régie même s'ils sont aussi gérés par le CRDI. En vue de la détermination des programmes, les IP et les secrétariats compteront officiellement (par l'entremise des groupes consultatifs) ou officieusement sur des partenaires de pays en développement.

62. Conjointement avec le présent Cadre des stratégies et des programmes, le Centre élaborera un plan d'action destiné à couvrir les aspects concernant la gestion et les ressources financières et humaines de ce que nous nous proposons de faire. Nous continuerons également de présenter un Programme des travaux et budget (PTB) annuel décrivant le programme et l'affectation des ressources proposées à l'intérieur de notre cadre. Le PTB est soumis à l'approbation du Conseil des gouverneurs au cours de la réunion de mars.

63. En 1999, le Centre appuie 12 initiatives de programme, 9 secrétariats et un nombre limité de projets d'envergure. Certains de ces projets pourront se poursuivre au cours des cinq prochaines années et il sera mis fin à d'autres soit parce qu'ils ont atteint leurs objectifs soit parce qu'ils semblent avoir peu de chances d'y parvenir, tandis que de nouvelles initiatives verront le jour.

64. Nous savons que, outre les enjeux dont nous traitons ici, d'autres questions nouvelles et urgentes pourraient retenir l'attention du Centre. Même si certaines des initiatives en cours du Centre évolueront en fonction de l'expérience et des orientations adoptées graduellement, de grandes questions ne manqueront pas de s'ajouter aux programmes du Centre, dès maintenant et pendant la durée du cadre proposé. En ce qui concerne les **nouveaux domaines d'aide à la recherche** et en tant que contribution au développement, le Centre étudiera les besoins et prêtera attention à la demande qui s'exprimera par rapport à des questions particuliers. Il identifiera les recherches de grande envergure en cours dans les pays en développement et ce que d'autres donateurs et institutions canadiennes font dans des domaines connexes, dans la mesure où ces enjeux s'intègrent à notre cadre. Ces activités nous permettront de déterminer si l'on peut s'attendre à ce que l'appui du CRDI marque une différence importante et, le cas échéant, comment il le fera.

65. En contrepartie des besoins et des demandes qui sollicitent de nouvelles interventions, il y a de solides arguments en faveur de la continuité - lorsqu'il s'agit d'assurer un appui uniforme à un nombre restreint de programmes spécialisés bien choisis à moyen et à long terme (cinq à dix ans). Dans des circonstances idéales, la recherche n'est pas une solution miracle. Nous avons appris que les résultats rapides sont plutôt l'exception qui confirme la règle. La création efficace de

capacités ou des produits de recherche utiles exigent habituellement un effort persévérant. Le Centre a subi d'importants changements internes afin de mettre en pratique et de promouvoir une façon plus intégrée d'aborder la recherche pour le développement au moyen d'initiatives de programme et de secrétariats. Tout en continuant d'améliorer cette démarche, nous rajusterons l'équilibre entre le maintien d'activités qui ont besoin d'un appui soutenu et la réponse à des possibilités et à des idées nouvelles.

Domaines de programme

66. Au sens large du terme, le contenu de la programmation du CRDI s'inscrit dans trois grands domaines de programmes. À l'intérieur de cette délimitation, le Centre se donnera la souplesse nécessaire pour prendre en compte les nouvelles questions qui sont portées à son attention dans les cinq années à venir.

1. Équité sociale et économique

67. Au cours des années 1990, on a assisté à des réussites spectaculaires et à de cuisants échecs en ce qui concerne la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité. Beaucoup d'observateurs éclairés sont d'avis que les inégalités à l'égard de la richesse, du revenu et des possibilités pour une personne d'utiliser ses capacités (un des indicateurs du développement établis par Amartya Sen) ont augmenté tant dans le Nord que dans le Sud. Les pays du Sud sont moins capables de renverser cette tendance que ceux du Nord.

68. On reconnaît plus facilement que dans les années 1980 que, tout en étant nécessaires, les politiques économiques sont loin de suffire pour réduire les inégalités. Dans certains cas, elles semblent même les avoir accentuées. Il ne suffit toutefois pas pour les dirigeants et les décideurs d'adopter des politiques claires pour réduire les inégalités. Les institutions sociales et politiques doivent pouvoir suivre. Pour que les politiques soient efficaces, il faut aussi un minimum de cohésion sociale et de civisme. Comme le suggère l'examen de l'environnement extérieur décrit à la section 1, l'écart entre l'adoption de politiques et leur mise en œuvre constitue un obstacle important à la réduction des inégalités. Pour citer Thandika Mkandawire, «...la perversion des institutions aurait des retombées beaucoup plus étendues sur la population locale et le développement national que l'établissement des justes prix ».

69. Le CRDI appuiera la recherche dans quatre sous-domaines ou sur quatre grands sujets afin de contribuer à accroître l'équité économique et sociale.

a. Gouvernance, consolidation de la paix et reconstruction

70. En dépit de la mondialisation, l'État demeure l'unité fondamentale de la promotion de l'équité sociale et économique. Or, il y a encore beaucoup d'États qui ne rendent pas compte de leurs actions à la population. En retour, celle-ci ne se sent nullement obligée de contribuer à la

politique nationale. Le CRDI appuiera la recherche sur des façons de créer un environnement représentatif et institutionnel habilitant fondé sur la règle du droit. Ces efforts seront concentrés d'abord sur l'Afrique subsaharienne. Il y aura peut-être des possibilités d'attirer des Canadiens qui possèdent une expérience comparative pertinente dans des domaines comme la prise de décisions multi-intervenants dans des régimes de gouvernement décentralisés et les mécanismes de redistribution dans les États fédéraux.

71. Le CRDI appuiera la recherche sur les défis auxquels sont confrontés les pays qui sortent de conflits et qui explore les conditions préalables à la paix, définit des réponses sous forme de politiques et de programmes et documente les leçons apprises.

b. Innovations dans la gestion des services publics

72. La capacité de l'État d'assurer des services publics a subi une érosion importante dans la plupart des pays en développement. Cette situation a donné lieu à de nombreuses expériences en ce qui a trait à la prestation des services de santé, d'éducation, de formation et aux mesures de soutien du revenu en faveur des groupes vulnérables, notamment les aînés. Le défi consiste dans l'établissement de l'équité d'accès, une prestation efficace de services et l'assurance de la viabilité financière et administrative. La population et les décideurs doivent savoir pourquoi certains mécanismes fonctionnent et d'autres échouent. Le CRDI aidera la recherche sur la prestation efficace et équitable des services, spécialement dans les domaines de la santé et de l'éducation. La recherche se penchera sur les projet expérimentaux susceptibles de donner des résultats durables et fera en sorte que les enseignements tirés de l'expérience puissent être adaptés dans d'autres situations. Nous saisirons l'occasion de tirer parti des acquis du Canada dans des domaines comme l'éducation à distance et l'accès, le financement et la prestation de soins de santé.

c. Gestion de la mondialisation de l'économie

73. Dans ce domaine, nous orienterons notre appui vers le programme commercial en expansion constante et son incidence sur la gestion des économies nationales. Les règles et les codes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont de plus en plus omniprésents dans la sphère réglementaire des pays membres et, outre l'économique, dans des domaines comme la politique industrielle et la réglementation des institutions financières. Ils s'élargissent aujourd'hui aux questions de la santé et sécurité, des aliments et drogues, de la gestion de l'environnement, de la culture et des loisirs. Outre les répercussions qu'ont les échanges commerciaux et les flux financiers sur les économies faibles des pays en développement, l'OMC limite leurs moyens de réagir aux possibilités mondiales accrues et d'en profiter. Ces pays sont en situation de net désavantage à l'OMC non seulement parce que leur situation économique initiale est vulnérable mais à cause du manque d'information et de leur incapacité de mesurer les obligations imposées par l'OMC. Nous appuierons des recherches sur les aspects internationaux et nationaux de cette situation.

74. Sur la scène internationale, ces recherches porteront notamment sur les répercussions des accords commerciaux, le lien entre les traités commerciaux internationaux et régionaux, la maîtrise des mouvements de capitaux et la façon d'attirer des investissements. Dans nombre de cas, ces recherches dépasseront la sphère économique et déboucheront sur des synergies avec des recherches dans d'autres domaines importants pour les groupes vulnérables, tels que les droits de propriété intellectuelle, les permis échangeables d'émissions de polluants et la détermination du prix international de l'eau.

75. Nous appuierons aussi la recherche sur les mesures que les économies nationales peuvent prendre pour atténuer les retombées négatives de la restructuration.

d. Modes de subsistance économiques

76. La grande majorité des habitants des pays en développement n'ont pas d'emploi salarié régulier qui est devenu la norme dans le Nord au cours du XX^e siècle, et il est improbable qu'ils en trouvent un jour. Ils sont donc obligés d'avoir recours à toutes sortes de « stratégies » précaires ou d'expédients pour se procurer les revenus qui leur donneront accès aux biens et services essentiels à leur bien-être. Ce mode de vie, fort éloigné d'une situation d'emploi stable, donne lieu à des micro- et petites entreprises et à la migration des gens touché vers les lieux qui offrent à leurs yeux de meilleures perspectives car ils n'aspirent pas moins à une forme d'autonomie et de stabilité économique et financière.

77. Le CRDI appuiera des recherches améliorant les possibilités d'accès à un revenu et à l'obtention de biens et services. Cela comporte la maîtrise d'un certain nombre de questions et la compréhension des raisons expliquant le succès et l'échec des programmes destinés à procurer les compétences, l'esprit d'initiative et les services renforçant la création des petites, moyennes et micro-entreprises. En concentrant nos efforts en Afrique et au Moyen-Orient, nous porterons notre attention aux besoins particuliers des jeunes et des femmes.

2. Environnement et gestion des ressources naturelles

78. Plus de 800 millions de personnes n'ont pas suffisamment à manger et il faudra en nourrir trois milliards de plus d'ici à 25 ans. La technologie de la révolution verte semble avoir atteint ses limites. L'urbanisation continue de prendre de l'ampleur et impose à l'environnement des exigences plus lourdes et contradictoires, particulièrement en ce qui a trait à sa capacité de fournir suffisamment d'eau potable. Les sociétés fondées sur des principes communautaires de redistribution font face à des changements sociaux et organisationnels déchirants à mesure que les pressions internationales transforment les économies locales en économies de marché. Des contradictions font leur apparition entre les forces du marché et les principes de l'écologie. Tous ces facteurs modifient profondément la relation entre les populations et les ressources et entraînent des changements qu'il faut comprendre et gérer.

79. Dans le domaine des sciences de la vie et de l'information, les technologies transformatives évoluent rapidement. Elles transforment radicalement ce qui constitue une «ressource» et son

propriétaire. Quelques mégasociétés contrôlent ces technologies. Les ressources fondamentales - diversité génétique, plantes médicinales et connaissances autochtones connexes - résident en grande partie dans des écosystèmes pauvres, hétérogènes et que le changement climatique mondial peut rendre encore plus fragiles.

80. Que ce soit en milieu rural et urbain, il est impossible de séparer le mieux-être des gens de celui de leur environnement physique. Les deux domaines deviennent de plus en plus fragiles et, dans certains cas, hostiles à l'habitation humaine, ce qui soulève de difficiles questions sur la façon de gérer la convergence complexe des demandes et des tensions.

81. Dans le domaine de programme Environnement et gestion des ressources naturelles, le CRDI appuiera trois aspects particuliers :

a. Sécurité de l'alimentation et de l'eau

82. Même les collectivités les plus éloignées et marginales ont augmenté de façon spectaculaire leurs contacts avec les marchés nationaux et internationaux à la suite de la mondialisation, de l'urbanisation et de la révolution des TIC. Il s'ensuit que les décisions relatives à la production et à la gestion des ressources naturelles sont dictées de plus en plus par les impératifs du revenu plutôt que par ceux de la subsistance, ce qui transforme radicalement les façons de voir et de gérer les ressources naturelles. Par ailleurs, face aux pressions de l'adaptation structurelle et de la décentralisation, ces collectivités doivent assumer beaucoup plus de responsabilités à l'égard de la gestion des ressources, souvent sans avoir les compétences spécialisées ni les connaissances et les moyens financiers nécessaires. La recherche dans ce domaine reposera solidement sur les perspectives et les priorités locales grâce à des méthodes participatives. Dans ce contexte, on examinera de grandes questions comme le développement et la gouvernance des institutions, le choix de la technologie de production, l'accès à celle-ci et son adaptation, la surveillance, les indicateurs et l'échange d'informations par rapport aux exigences de la gestion locale des ressources productives. Éclairées par les perspectives locales, ces activités appuieront la recherche sur les politiques nécessaires pour encourager l'établissement d'un équilibre harmonieux entre l'équité, l'efficacité de la production et la durabilité.

b. Gestion de l'écosystème favorisant la santé humaine et le développement

83. Des interventions de gestion des ressources bien intentionnées ont eu, parfois, des conséquences désastreuses sur le bien-être humain car le développement a omis de prendre en compte les liens causaux entre santé, écosystèmes et activités humaines. Le but ultime de la recherche financée par le CRDI sera d'améliorer la santé et le bien-être humains. Cette aide se fondera sur une stratégie de recherche holistique qui, en matière de gestion des écosystèmes, encourage des approches innovatrices fondées sur la participation communautaire et la prise en compte de facteurs sociaux, culturels, comportementaux et économiques, c.-à-d. des structures de gouvernance économique et de durabilité environnementale. Nous aiderons le travail sur les outils et les méthodes pour la recherche sur les approches écosystémiques de la santé humaine; sur les

liens de cause à effet entre santé humaine et environnements anthropogéniques ou naturels; sur des interventions d'essai; enfin sur les outils économiques de la gestion environnementale. Nous appuierons également les travaux qui renforcent la capacité des pays en développement à participer avec profit aux forums internationaux et aux mécanismes conçus pour atténuer les effets et le rythme du changement climatique - telles que la modification des configurations des pluies - afin d'identifier des modes d'adaptation possibles.

c. Équité d'accès à la biodiversité

84. La diversité biologique des écosystèmes joue un rôle fondamental dans les services environnementaux complexes et essentiels dont dépend toute vie. Une grande partie de la biodiversité qui reste dans le monde est actuellement concentrée dans des régions habitées par des peuples autochtones et des groupes marginalisés dont la mondialisation menace les technologies et les habitudes de gestion. Nous appuierons des recherches sur le lien entre la gestion locale de la biodiversité et les initiatives stratégiques mondiales et les processus d'appropriation des ressources en question. Le défi consiste à définir la conjoncture physique, socio-économique, culturelle et stratégique dans laquelle l'utilisation des ressources biologiques améliore à la fois leur conservation et leurs avantages pour toute l'humanité, surtout dans le cas des groupes marginalisés qui ont les liens les plus étroits avec ces ressources.

3. Technologies de l'information et de la communication (TIC) au service du développement

85. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont maintenant omniprésentes dans la vie économique et sociale du monde entier. La convergence des activités liées aux TIC est en train de créer la plus grosse industrie du monde pesant environ 3,5 billions de dollars US. Ces domaines offrent d'énormes avantages potentiels aux pays en développement : promouvoir la croissance des secteurs clés, transformer des institutions et des processus dans des domaines comme la santé, l'éducation et la création de petites entreprises, appuyer des processus plus inclusifs d'élaboration de politiques et de gouvernance, pour n'en nommer que quelques-uns. Toutefois, les secteurs public et privé y perdent tous deux d'importantes possibilités. Dans la plupart des pays en développement, le secteur des TIC est sous-développé, la capacité locale limitée, et l'accès et les retombées sont restreints surtout à l'élite urbaine minoritaire. L'écart entre les nantis et les démunis sur le plan de l'information est le reflet de l'écart économique qui les sépare et qui ne cesse de s'élargir.

86. Le CRDI appuiera la recherche dans deux domaines principaux à l'intersection des stratégies publiques et privées d'utilisation des TIC afin de promouvoir un accès équitable et durable à la fois à l'information et à l'utilisation des TIC à l'avantage de tous les secteurs de la société. Les programmes des secteurs public et privé en la matière diffèrent et, au moyen de la recherche financée par le CRDI, nous viserons à renforcer les liens entre les deux afin que chacun soit en mesure de mieux comprendre et considérer la perspective de l'autre. La recherche peut aider à définir des «situations gagnantes pour tous» et à éviter les conflits ou à les régler.

a. Accès universel et avantages

87. La recherche visera à définir les conditions dans lesquelles les TIC contribuent de façon positive (ou négative) au développement durable et équitable en indiquant les rôles respectifs des politiques, de l'infrastructure, de la technologie et des applications; à établir des stratégies de gestion durable des TIC; à faire l'essai d'applications nouvelles dans des domaines comme l'éducation à distance; à étudier la situation de la promotion de l'accès universel aux échelons international et national et chez les donateurs; et à tirer des leçons des méthodes nouvelles de création de capacité et d'établissement d'institutions, comme les programmes de mentorat des entrepreneurs, l'appui de réseaux et d'institutions de recherche. Une des priorités sera l'appui continu donné au programme Acacia en Afrique subsaharienne, qui a été conçu dans le contexte d'une stratégie à long terme afin de renforcer la capacité des collectivités d'appliquer les technologies de l'information et de la communication à leur propre développement social et économique. L'accent est mis sur l'étude du potentiel des TIC comme instruments aptes, par exemple, à améliorer la santé et l'éducation. Acacia a privilégié une approche unique parmi les organismes subventionnaires afin de résoudre les problèmes d'accès. Elle conjugue une démarche communautaire, la participation des opérateurs et des organismes de réglementation dans le domaine des télécommunications, la coordination multi-intervenants à l'échelle nationale, l'expérimentation et l'apprentissage.

b. Économie de l'information

88. Dans ce contexte, on utilise le mot «économie» dans le sens général des préoccupations et des ressources d'une collectivité et non simplement dans celui d'une activité commerciale. Nous appuierons des recherches sur les répercussions positives et négatives des tendances du commerce électronique en ce qui concerne la teneur en TIC et les industries de la technologie, ainsi que sur des secteurs clés de pays en développement. Des recherches s'imposent pour répondre à des questions comme les suivantes : Comment le commerce électronique peut-il aider à augmenter les possibilités d'emploi pour les groupes désavantagés? Comment en tenir compte dans des initiatives locales comme les télécentres? Quelles sont les meilleures façons d'appuyer les innovations dans le monde du commerce électronique local? Pour partie, notre contribution consistera à déterminer la nature de la recherche utile et à repérer de nouvelles questions de recherche à mesure que les développements rapides escomptés dans ce secteur se présentent. Nous accorderons une attention particulière aux «règles du jeu» (p. ex., OMC et accords connexes comme l'accord APR), que l'on établit principalement pour répondre à des intérêts commerciaux internationaux mais qui ont, sur la scène locale, d'importantes retombées sociales, culturelles et politiques. Nous appuierons aussi un effort concentré sur l'emploi des jeunes et sur les entreprises locales dirigées par des femmes.

■

Dimensions de portée générale

(i) Questions de genre

89. Au cours des dernières années, le Centre a eu le souci des questions liées à la parité des sexes en veillant au respect de ce principe dans toute la recherche qu'il finance. Cet effort se poursuit. Nous envisageons un programme d'aide à la recherche particulier pour faire progresser le débat sur les questions de genre. Il aura, pour point de départ, l'expertise multidisciplinaire qui inspire un des trois domaines de programme et vers lequel il sera possible d'orienter les applications pratiques de l'analyse selon le genre. Le programme de recherche sera mis à exécution en collaboration avec les initiatives de programme les plus touchées par cette dimension de la recherche.

(ii) Recherche sur les systèmes de savoir

90. Ce domaine joue un rôle fondamental dans le mandat du CRDI (v. Principes directeurs, section II). La Loi constitutive du CRDI permet au Centre *«d'entreprendre, d'encourager, de soutenir et de poursuivre des recherches... et sur les moyens d'application et d'adaptation des connaissances des connaissances scientifiques, techniques et autres au progrès économique et social...»* pour les appliquer aux problèmes des régions en développement du monde. Outre le programme d'évaluation, on a concentré les travaux antérieurs sur le programme des politiques relatives aux sciences et à la technologie (PST) jusqu'en 1989. L'intérêt demeure élevé dans ce domaine et le Centre a appuyé des études sur les PST en Chine, en Afrique du Sud, au Chili et au Vietnam au cours de ces dernières années et continué à recevoir des demandes préconisant un engagement plus assidu.

91. La pensée récente sur des façons plus efficaces d'effectuer des recherches et d'appliquer le savoir pour produire un changement bénéfique favorise une opinion multidisciplinaire plus ouverte du processus. À cet égard et à d'autres aussi, on se demande si les institutions génératrices de savoir qui sont bien connues sont à la hauteur de la tâche. Lorsqu'on étudie le lien entre la science et la société face à des défis sociaux et environnementaux sans précédent, il faut que les utilisateurs participent davantage à la définition et à la résolution des problèmes. La connectivité électronique rend beaucoup plus efficace la recherche conjointe et beaucoup plus rapide et meilleure la communication du savoir existant et du nouveau savoir à l'adresse de ceux qui devraient l'utiliser. Ce sont de tels facteurs qui nous ont poussés à remplacer l'expression *«systèmes de recherche»* par *«systèmes de savoir»* (note au bas de la page 19).

92. Les consultations entamées dans la région en développement ont mis en évidence un intérêt croissant. Par exemple, une consultation récente menée en Amérique latine a insisté sur le besoin d'assurer que la recherche est exécutée dans un contexte propice à l'acceptation des politiques et à la création de capacités, bien que cette remarque puisse aussi trouver une application générale. En Afrique subsaharienne, les préoccupations portent davantage sur la répartition des ressources de recherche et leur gestion à l'échelon national rendant nécessaires un meilleur contrôle des fonds de recherche et des mécanismes de reddition de comptes, des modes de nomination des directeurs de recherche et des politiques nationales de recherche.

93. Le Centre croit que ce type de recherche intéresse toutes les régions, bien que les consultations en Asie l'ait mis moins en évidence. Initialement, la recherche sera entreprise dans d'autres régions. L'éventail des points d'entrée de la recherche est assurément considérable. Des priorités particulières seront fixés à mesure que le Centre continue d'en explorer les potentialités. Comme il l'a fait dans d'autres domaines, le Centre prévoit apporter une contribution initiale en

prospectant quels pourraient être les contenus et les questions de recherche clés qui délimitent ce champ d'action.

Évolution de la programmation

94. Le Centre préservera un degré considérable de souplesse pour aborder les sujets que le présent cadre ne mentionne pas. Nous escomptons qu'ils s'inscriront toujours dans le prolongement des trois domaines de programme institutionnels et qu'il sera possible de leur accorder une part accrue de ressources à mesure que le cadre évolue. Au cours de l'examen d'une des ébauches de ce document, par exemple, un nombre de thèmes non abordés ici ou évoqués superficiellement ont fait l'objet de propositions qui revêtent une grande importance et que la recherche aurait intérêt à approfondir. Ces sujets comprennent les questions de la population liées à la « transition démographique »; les implications du vieillissement de la population dans certains pays en développement; les besoins particuliers des jeunes; les racines et les causes de la violence et du crime dans les sociétés en développement et les stratégies de la prévention du crime; la mutation des valeurs et l'identité culturelle.

■

La dimension régionale

95. Nous nous tournons maintenant vers la dimension régionale de la matrice des programmes pour expliquer comment chaque domaine de programme sera établi en fonction des besoins et de la conjoncture de chaque région. Ces descriptions sont appelées «cadres des programmes régionaux». Contrairement à l'ordre de présentation adopté dans le présent document, la réflexion et l'ébauche initiale des cadres régionaux ont précédé la définition finale des domaines de programme institutionnels. Les deux dimensions de la matrice ont donc donné lieu à une définition itérative.

96. Afin de donner une indication des ressources disponibles et de concentrer l'attention sur l'identification des priorités dans chacune des régions, nous nous sommes entendus sur une répartition régionale approximative des ressources affectées à la programmation du CRDI (la partie, du moins, pouvant être facilement attribuée aux régions par opposition à des actions d'envergure mondiale ou multirégionale). En conformité avec la politique existante privilégiant l'Afrique et d'après l'expérience des dernières années, les objectifs initiaux des trois premières années seront : 25 % des ressources destinées à l'Asie, 25 % à l'Amérique latine et aux Caraïbes, 6 % au Moyen-Orient et à l'Afrique du Nord et 44 % à l'Afrique subsaharienne. Cette répartition théorique est susceptible de modification dans le temps, selon les leçons apprises de l'exécution des programmes dans les régions et les déplacements d'accent en conséquence.

Cadre des programmes régionaux de l'Asie, 2000-2005

Aperçu

- ◆ 97. Les programmes viseront avant tout à intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et économiques. La crise asiatique de la fin des années 90 a menacé les gains réalisés sur les plans de la réduction de la pauvreté et du développement humain dans beaucoup de pays et continuera d'avoir des répercussions sur certains choix de programmes, ce qui souligne encore davantage l'importance de l'équité dans les stratégies de développement.
- ◆ 98. La crise a eu des répercussions mixtes sur l'environnement : elle a ralenti l'activité économique, ce qui a contribué à réduire la pollution et l'abattage forestier à court terme, mais elle a aggravé la pauvreté, ce qui a entraîné une plus grande exploitation des ressources naturelles et une dégradation plus marquée dans les régions rurales. Les conséquences à long terme seront beaucoup plus graves. (Bien sûr, les récents feux de forêts étendus ont contribué de manière significative à accroître la pollution et les risques pour la santé humaine.)
- ◆ 99. Dans la majeure partie de l'Asie, la réalité socio-démographique fondamentale de la région, c.-à-d. l'absence continue de paix et de sécurité dans beaucoup de pays, l'exclusion systématique des femmes et les répercussions de la hiérarchie sociale et de l'hétérogénéité culturelle, signifient que des problèmes antérieurs et fondamentaux persistent en ce qui concerne l'instauration de l'équité, la satisfaction des besoins fondamentaux, la préservation des ressources naturelles et des modes de subsistance durables.
- ◆ 100. Les programmes seront structurés à l'échelon infrarégional de façon à refléter les différences entre l'Asie du Sud et l'Asie de l'Est et du Sud-Est. Les principales différences seront une concentration relativement plus importante sur l'incidence que le changement économique et structurel a sur les services sociaux et les services de santé en Asie du Sud et sur les enjeux économiques et environnementaux en Asie de l'Est et du Sud-Est.

101. Compte tenu de l'issue des consultations et à la lumière des nombreuses possibilités de programmes disponibles, le CRDI s'attend à concentrer ses activités de la façon suivante :

1. Équité sociale et économique

a. Gouvernance, consolidation de la paix et reconstruction

102. Aucune activité n'est proposée pour le moment. Nous préconiserons des liens avec des réseaux d'autres régions, le cas échéant.

b. Innovations dans la gestion des services publics

103. Le CRDI continuera d'appuyer, en Asie du Sud, des activités portant sur l'apport de micronutriments essentiels destinés à améliorer le mieux-être humain ainsi que sur des aspects sélectifs des systèmes de santé.

c. Gestion de la mondialisation de l'économie

104. Il faut maintenir ou accroître la priorité accordée aux incidences que les mesures macro-économiques et d'ajustement ont sur la distribution et la pauvreté, surtout en ce qui concerne les politiques en voie d'être adoptées ou qui seront prises pour restaurer la croissance de l'économie. Le CRDI appuiera la recherche sur l'atténuation de la pauvreté, ainsi que sur les politiques d'adaptation de l'économie ou du commerce, et mettra davantage l'accent sur l'analyse particulière à des pays, les nouvelles tendances de l'inégalité, les démarches désagrégées, la répartition à l'intérieur des ménages et entre les sexes, d'autres modes de redistribution et les institutions qui gèrent la redistribution. Dans ce contexte, nous nous pencherons sur certains domaines stratégiques de la prestation des services sociaux.

105. La recherche sur le commerce, les finances et la gestion des économies mondiales et nationales mérite aussi une plus grande priorité. Le Centre appuiera des recherches sur des questions à court terme comme l'efficacité des programmes d'ajustement en cours et le redressement des déséquilibres du secteur financier. À plus long terme, la recherche portera avant tout sur les enjeux commerciaux à la lumière des questions réglées par l'Organisation mondiale du commerce, y compris les flux financiers.

d. Modes de subsistance économiques

106. Les activités du CRDI à l'appui direct des modes de subsistance économiques se concentreront en Afrique et au Moyen-Orient. En Asie, on escompte que la recherche orientée vers la solutions d'autres problèmes touchera des éléments clés des moyens de subsistance des populations pauvres.

2. Environnement et gestion des ressources naturelles

a. Sécurité de l'alimentation et de l'eau

107. Nous appuierons des recherches sur la gestion des ressources naturelles en Asie qui visent avant tout à améliorer le «mieux-être» des pauvres et des groupes marginalisés dont le mode de subsistance est tributaire de ressources vulnérables en train de se dégrader, surtout dans les écozones côtières et celles des hautes terres. Dans ce contexte, les innovations de la gestion des ressources naturelles porteront sur une ou plusieurs des priorités régionales suivantes : améliorer la durabilité et la productivité de l'utilisation des ressources; valoriser les produits locaux; conserver la biodiversité en améliorant l'accès aux ressources et leur utilisation, et améliorer la santé humaine. À mesure que les conflits liés aux ressources s'intensifient, il faut de plus en plus élaborer des mécanismes solides de gestion des conflits qui peuvent engager de multiples

intervenants locaux dans la recherche de solutions mutuelles transparentes et obtenir en même temps l'aval des politiques centrales. Il faut se pencher sur les enjeux de la gouvernance et en particulier l'élaboration de solutions communautaires aux problèmes, ce qui se reflétera dans l'aide à la recherche qu'apporte le CRDI.

b. Gestion de l'écosystème favorisant la santé humaine et le développement

108. La crise asiatique a grossi les populations à risque à cause de la médiocrité de l'approvisionnement en eau et l'absence de traitement des déchets, ainsi que d'autres dangers posés par l'agression de l'écosystème, mais les innovations peu coûteuses en cours pour définir ces problèmes et y réagir sont peu nombreuses. Même si l'on reconnaît en général les coûts économiques et sociaux élevés des dommages causés à l'environnement, les outils économiques permettant d'analyser ces coûts et de concevoir des mesures correctives sont toujours mal compris et peu utilisés. Les évolutions sur le plan du développement économique (positives et négatives) peuvent avoir également des effets bénéfiques et nuisibles sur la santé humaine. Un soutien continu de la recherche sur les instruments économiques utiles à la gestion environnementale seront décisifs pour ce travail.

c. Équité d'accès à la biodiversité

109. La sollicitation des ressources à l'échelle locale et les pressions en faveur de l'accès international aux droits de propriété intellectuelle liés aux échanges (APIC) dans le contexte de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) s'intensifient conjointement. Elles mettent davantage en évidence les enjeux de l'équité d'accès à la biodiversité dans la région. Nous appuierons des recherches dans plusieurs domaines qui ont le plus d'incidence sur les pauvres au point de convergence de ces pressions. (i) Plantes médicinales. La population locale continuera de compter fortement sur les médicaments traditionnels, surtout à mesure que la crise récente ferme l'accès au système moderne de soins de santé pour les pauvres, problème aggravé par l'augmentation des prix des médicaments modernes découlant des dispositions de l'OMC. Par ailleurs, les marchés d'exportation de ces produits grossissent rapidement. Les enjeux de la recherche ont trait à la conservation des espèces en péril, aux retombées locales et à l'accès aux ressources et aux produits génétiques. (ii) Protection de l'accès et des droits aux ressources génétiques. Les pays auparavant isolés du système commercial mondial demandent à cor et à cri d'adhérer à l'OMC, mais les dispositions relatives aux droits de propriété intellectuelle (DPI) entrent en conflit avec celles de la Convention sur la diversité biologique. Des solutions législatives novatrices *en soi* s'imposent. (iii) La biodiversité aquatique et agricole essentielle aux modes de subsistance locaux est menacée à la fois par la dégradation des ressources et par les nouvelles dispositions de l'OMC sur les DPI. Des innovations doivent renforcer les pratiques locales de conservation et d'amélioration de la diversité génétique tout en garantissant que les populations locales bénéficieront des retombées.

3. Technologies de l'information et de la communication au service du développement

a. Accès universel et avantages

110. Les technologies de l'information et de la communication, ainsi que les technologies sociales (p. ex. diverses formules et initiatives de « télécentres »), peuvent donner davantage accès à l'information. Il importera d'appuyer les politiques et les règlements appropriés là où d'autres organisations n'assurent pas ce soutien. Nous chercherons avant tout à appuyer la création de nouvelles combinaisons de contenu et d'applications dans toutes sortes de domaines.

111. L'éducation à distance offre des possibilités d'étendre considérablement le rayonnement de l'éducation, d'améliorer la qualité et de réduire les coûts - ainsi que d'importantes possibilités d'améliorer et d'étendre les retombées de la recherche pour le développement. Il est prioritaire d'étendre les bienfaits de l'éducation à distance à l'intention des groupes éloignés et défavorisés, ainsi que des collectivités de chercheurs.

b. Économie de l'information

112. Les priorités de recherche visent notamment à faciliter l'adoption appropriée de moyens de commerce électronique par les milieux de la recherche, de l'éducation et du développement; à définir et tester des moyens concrets de financement d'un éventail complet d'activités d'accès aux TIC et d'utilisation de celles-ci dans les collectivités, y compris des partenariats entre les secteurs public et privé; et à appuyer l'implantation des TIC dans le commerce, la prestation de biens et de services et les modes de subsistance.

Cadre des programmes régionaux de l'Amérique latine et Caraïbes (ALC) - 2000-2005

Aperçu

- ◆ 113. La répartition des revenus de la région a tendance à se détériorer en période de crise économique mais ne s'améliore pas considérablement lors des reprises. La recherche portant sur l'équité sociale et économique constituera l'élément le plus important du soutien du CRDI. Nous accorderons davantage d'attention aux répercussions de la mondialisation de l'économie, ainsi qu'à la consolidation de la paix et à la reconstruction. Les programmes viseront à contribuer au progrès de la démocratisation en accordant de l'attention à la consolidation de la paix et à la gestion des conflits dans certains cas, mais aussi en renforçant en général les capacités institutionnelles d'élaboration et de mise en œuvre de politiques.
- ◆ 114. Beaucoup des problèmes de la région se manifestent concrètement dans les milieux urbains, car la population de la région est surtout urbaine. Les villes ont leurs propres problèmes sociaux, économiques et de gestion publique. L'Amérique latine fait face à des problèmes extrêmement complexes de gestion urbaine qui varient de la prestation des services sociaux de base jusqu'au contrôle de la violence criminelle, en passant par la prestation de services d'adduction d'eau et de traitement des eaux usées. Les programmes du CRDI auront tendance à accorder plus d'importance aux enjeux urbains que par le passé et à utiliser des démarches communautaires reliées à des cadres stratégiques.
- ◆ 115. Le CRDI profitera de l'intérêt accru que suscite la collaboration dans l'hémisphère en préconisant des partenariats entre les intervenants de la région et les Canadiens. Il y a de nombreuses leçons issues de l'expérience que l'on peut partager et de nombreuses possibilités d'enrichir le débat stratégique dans les deux pôles de l'hémisphère.
- ◆ 116. Le CRDI étudiera les possibilités de hausser le niveau des programmes en Amérique centrale et Caraïbes et d'assurer une plus grande intégration entre les activités composantes. Les accords de paix récents ont modifié le contexte politique, les conflits sont mieux tenus sous contrôle et les catastrophes naturelles récentes ont conduit à repenser en profondeur les options de développement. Ces facteurs, conjugués aux besoins particuliers de la sous-région, ont accru les possibilités d'une contribution spéciale de la recherche.

117. Les programmes lancés dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes seront concentrés sur les domaines suivants :

1. Équité sociale et économique

a. Gouvernance, consolidation de la paix et reconstruction

118. Plusieurs pays d'Amérique latine émergent actuellement de périodes de conflits ou de guerres civiles internes prolongés. Le CRDI appuiera la recherche sur la consolidation de la paix et la reconstruction en Amérique centrale. Nous surveillerons les possibilités ou les besoins de ce type de recherche que l'on pourrait relier à d'autres régions (p. ex., Colombie) au cours des cinq prochaines années.

b. Innovations dans la gestion des services publics

119. Compte tenu des inégalités sociales ancrées et de la vulnérabilité économique de la région, il faut accorder une attention continue à la conception, à la réforme et à la gouvernance des filets de sécurité et des services sociaux. Le vieillissement de la population, le déséquilibre entre l'éducation formelle disponible et les exigences du marché du travail auxquelles font face les jeunes travailleurs, ainsi que de nouvelles formes d'exclusion sociale posent de nouveaux problèmes et nécessitent des recherches faisant appel à des solutions novatrices. Le soutien du CRDI délaissera la recherche sur les enjeux généraux de la réforme sociale pour se concentrer sur la production et la prestation efficaces de services dans le contexte de la décentralisation.

c. Gestion de la mondialisation de l'économie

120. Même si la restructuration profonde de l'économie s'est soldée, au cours des années 1990, par une réussite relative sur le plan de la croissance de la production réelle et de la stabilité des prix, il faut comprendre davantage les possibilités et les défis qui caractérisent le nouveau contexte international : régionalisme ouvert, nouveaux accords mondiaux et régionaux sur l'investissement et la politique de concurrence, instabilité financière mondiale accrue, capacité limitée d'intervention des organismes multilatéraux et apparition rapide d'une économie mondiale d'innovation et de savoir. Notre appui portera avant tout sur les possibilités et les contraintes liées à l'établissement de politiques dans le contexte de l'évolution des accords commerciaux et financiers, ainsi que sur les relations entre les politiques nationales, régionales et internationales.

d. Modes de subsistance économiques

121. Les activités du CRDI à l'appui direct des modes de subsistance économiques se concentrera en Afrique et au Moyen-Orient, En Amérique latine et Caraïbes, les travaux de recherche abordant d'autres problèmes prendront également en compte des éléments clés des moyens de subsistance des populations démunies.

2. Environnement et gestion des ressources naturelles

a. Sécurité de l'alimentation et de l'eau

122. L'accès aux ressources naturelles de la région est très inéquitable. Outre le secteur des exportations à grande échelle et à forte consommation de capitaux, on y trouve un ensemble important d'activités productrices de revenus à petite échelle (petites entreprises agricoles, pêche artisanale, production de charbon de bois, activités d'extraction en forêt, extraction minière artisanale) entreprises par des populations pauvres, qui sont souvent des Autochtones et des minorités. Les droits mal définis d'accès aux ressources et la concurrence qui vise l'accès aux ressources et aux marchés, sans oublier l'influence du gouvernement, sont une source de conflits importants. Pour améliorer le mode de subsistance des pauvres de la région, il faut mieux comprendre les utilisations multiples et concurrentielles des ressources. Le CRDI appuiera des recherches visant à produire une analyse et des solutions plus globales qui tiendront compte de l'économie politique de l'élaboration de politiques, des liens complexes entre les modes de subsistance, une meilleure connaissance des ressources et leur utilisation, ainsi que d'autres sources de revenus. Ces recherches porteront sur la prise de décisions plus inclusives et communautaires de gestion des ressources naturelles, et sur l'identification d'institutions plus efficaces et équitables pour la gestion des environnements urbain et rural. Nous consacrerons une partie croissante de nos ressources à la recherche sur la gestion de l'environnement urbain qui reposera sur la participation de tous les intéressés. Une partie importante de cet effort se déroulera dans les bidonvilles.

123. La recherche sur la gestion communautaire des ressources naturelles mettra l'accent sur des liens plus étendus avec le développement régional, comme l'extraction minière et les répercussions de la mondialisation de l'économie. Compte tenu de leurs répercussions sociales, économiques, environnementales et sanitaires, ainsi que de l'intérêt que suscite au Canada et dans la région l'explosion des investissements canadiens directs dans la région, le CRDI appuiera les recherches qui visent à promouvoir les principes du développement durable dans le secteur minier, y compris la mise en oeuvre d'instruments simples permettant aux collectivités d'évaluer l'impact de l'activité minière sur l'environnement.

124. La gestion de l'accès à l'eau et de sa qualité constitue un enjeu qui sous-tend un grand nombre des conflits liés aux ressources, et en particulier les clivages urbain/rural. Les enjeux portent sur les processus nécessaires pour trouver des moyens équitables de partage de la ressource au-delà des frontières nationales, entre des utilisations agricoles diverses d'un même bassin hydrographique, et entre des utilisations en milieu urbain, rural et industriel (et en particulier l'industrie minière). Le CRDI appuiera des recherches visant à définir des façons de régler ces questions qui semblent liées de plus en plus à des considérations d'ordre plus général comme la santé, la durabilité des modes de subsistance locaux et le développement régional et local.

b. Gestion de l'écosystème favorisant la santé humaine et le développement

125. Nous appuierons des recherches qui visent à améliorer la gestion de l'évolution de l'environnement afin d'améliorer le mieux-être humain et nous concentrerons les efforts sur les

préoccupations liées à l'environnement urbain, et en particulier l'eau. Nous encouragerons l'établissement de liens solides avec des politiques publiques sur la santé et entre les chercheurs du domaine de la santé et les milieux de la gestion des ressources naturelles.

c. Équité d'accès à la biodiversité

126. La recherche portera sur des enjeux de la biodiversité et la mise en valeur de produits naturels dans le contexte de la gestion des ressources naturelles à l'échelon communautaire décrit plus haut à la rubrique Sécurité de l'alimentation et de l'eau.

3. Technologies de l'information et de la communication au service du développement

a. Accès universel et avantages

127. La création de sociétés d'apprentissage et d'innovation pivote sur les enjeux de l'information et de la communication (IC). La région est bien placée pour bénéficier rapidement des activités et des changements liés aux TIC. Elle peut compter sur une assise industrielle raisonnable, des cadres stratégiques, la volonté politique, une population instruite et une importante capacité de consommation. Même si l'on y investit énormément, il semble s'y faire relativement peu de recherches et de formation afin d'optimiser le cadre stratégique et réglementaire. L'appui du CRDI portera avant tout sur la recherche visant à renforcer la politique d'accès équitable aux TIC et à l'information. Les choix relatifs à l'évaluation de démarches particulières pour fournir du service et du contenu seront reliés à des sujets où le CRDI appuie des recherches dans d'autres domaines de façon à maximiser les occasions de synergie.

b. Économie de l'information

128. Le CRDI étudiera les possibilités d'appuyer des recherches sur le commerce électronique ou d'autres secteurs de l'économie de l'information à mesure qu'ils évoluent par rapport à l'importance et aux possibilités qu'ils semblent offrir en vue d'améliorer la condition des populations pauvres de la région.

Cadre des programmes régionaux de l'Afrique subsaharienne : 2000-2005

Aperçu

- ◆ 129. La programmation sera structurée de façon infrarégionale afin de refléter les différences et les possibilités des sous-régions orientale, occidentale et australe de l'Afrique. Nous accorderons, par exemple, une attention particulière à la consolidation de la paix et à la reconstruction après les conflits dans la région de l'Afrique australe, ainsi qu'aux stratégies qui visent à réduire la pauvreté et à augmenter l'emploi notamment en augmentant la capacité de gestion de la mondialisation de l'économie en Afrique de l'Est et de l'Ouest.
- ◆ 130. Beaucoup d'États africains ont une capacité institutionnelle limitée d'élaborer des politiques, de mettre en œuvre des programmes efficaces et de mobiliser la population autour d'objectifs communs. Le CRDI orientera un nouveau programme d'aide à la recherche sur des aspects de la gouvernance dans la région, sans compter les travaux qui se poursuivront sur la consolidation de la paix et la reconstruction.
- ◆ 131. L'emploi et la production de revenus sont des problèmes majeurs dans la région. Nous affecterons des ressources considérables à la recherche sur des modes de subsistance économiques et à l'essor du secteur non structuré, ainsi que des petites et moyennes entreprises.
- ◆ 132. Le travail sur la dégradation de l'environnement et l'insécurité alimentaire est affecté en grande partie par les effets pervers de la mondialisation et d'une gouvernance mal orientée. La recherche doit intégrer l'apprentissage au sujet des répercussions de la mondialisation sur la sécurité alimentaire, des problèmes environnementaux, de la privatisation et des marchés d'exportation aux échelons international, national et local. L'élaboration de moyens durables d'intégrer les préoccupations environnementales aux interventions de développement (c.-à-d. la gestion des ressources naturelles, les enjeux particuliers à l'écosystème) constitue un domaine stratégique.
- ◆ 133. On a constamment besoin d'une diffusion efficace et d'une amélioration de la compréhension, des outils et des méthodologies de transfert du savoir portant sur la gestion des ressources naturelles en Afrique subsaharienne.

134. Le CRDI concentrera l'appui qu'il accordera à l'Afrique subsaharienne sur les domaines suivants :

1. Équité sociale et économique

a. Gouvernance, consolidation de la paix et reconstruction

135. Les possibilités de développement plus poussé en Afrique sont limitées par ses assises politiques, juridiques et institutionnelles. Le CRDI appuiera des recherches qui viseront à renforcer la capacité et l'imputabilité des institutions civiles et politiques et à trouver des moyens d'accepter la diversité ethnique et religieuse tout en appuyant la participation de la population et le rôle des organisations de la société civile. La recherche visera aussi à renforcer la compréhension des politiques d'identification, de pluralisme, de citoyenneté, et des façons de les renforcer. Elle portera aussi sur des facteurs liés à l'exclusion et à la corruption.

136. La consolidation de la paix et la reconstruction après les conflits demeureront une priorité importante pour le CRDI dans la région. Le Centre appuiera des activités de recherche, d'élaboration de politiques et de renforcement de capacités dans les contextes où règnent les conflits ou qui sont déchirés par la guerre afin d'appuyer les processus de transition et d'améliorer les interventions et les réactions internationales.

b. Innovations dans la gestion des services publics

137. Les limitations extrêmes des ressources ont affaibli considérablement la capacité de l'État de fournir des services sociaux et d'assurer la protection sociale (éducation, soins de santé, sécurité sociale, notamment). Il en découle l'effondrement des rares filets de sécurité sociale structurés existants et des crises sociales prolongées qui ont une envergure sans précédent, ce qui met en danger les jeunes - et particulièrement les chômeurs - et d'autres groupes marginalisés.

138. Le CRDI appuiera des recherches sur la prestation efficiente et efficace des services. Une facette de ces recherches consistera à concentrer les efforts sur la prestation efficace de services de santé dans les régions lourdement taxées par la maladie. Le CRDI explorera aussi des possibilités d'apporter une contribution pointue dans le domaine de l'éducation. Face à l'effondrement des services traditionnels fournis par l'État, les collectivités ont mis au point d'autres façons de se débrouiller comme le travail d'exploration en cours qui porte sur l'éducation non structurée. Les recherches porteront sur le fonctionnement de ces stratégies de substitution et sur les façons possibles de les maintenir.

c. Gestion de la mondialisation de l'économie dans un souci d'équité

139. Les économies de la plupart des pays d'Afrique sont vulnérables parce qu'elles sont tributaires des exportations de ressources naturelles et de leur assise industrielle et fiscale étroite. La mondialisation de l'économie aggrave cette vulnérabilité mais présente aussi de nouvelles possibilités. Le CRDI appuiera des recherches visant à améliorer la capacité des pays africains de participer efficacement à l'économie internationale et d'adopter des cadres stratégiques efficaces et efficaces.

d. Modes de subsistance économiques

140. Les pauvres de l'Afrique subsaharienne, qui constituent souvent la majeure partie de la population, doivent recourir à un éventail très varié de «stratégies» et de mécanismes d'adaptation précaires afin de produire un revenu suffisant pour avoir accès aux biens et services essentiels au mieux-être. Ces mécanismes et ces stratégies sont habituellement très éloignés de l'emploi officiel et consistent à travailler dans le secteur de l'économie parallèle, dans des micro-entreprises et de petites entreprises, et à migrer là où les possibilités semblent meilleures. Le CRDI appuiera des recherches visant à améliorer les possibilités pour les gens de transformer leur travail en revenu et d'avoir accès aux biens et aux services. Ces recherches porteront sur toutes sortes de questions comme la compréhension des réussites et des échecs des programmes visant à fournir des compétences spécialisées, l'esprit d'initiative et les services qui peuvent renforcer la création de petites, moyennes et micro-entreprises (PMME) et le potentiel des petites entreprises agricoles. Dans ce contexte, il faut accorder une attention particulière aux jeunes et aux femmes.

2. Environnement et gestion des ressources naturelles

a. Sécurité de l'alimentation et de l'eau

141. L'augmentation de la production agricole n'aidera pas directement à elle seule ceux qui ont faim parce qu'ils n'ont habituellement pas le revenu nécessaire. Souvent, ils n'ont pas accès aux terres, à la main-d'œuvre ou à d'autres ressources nécessaires pour produire suffisamment de nourriture pour eux-mêmes. La sécurité alimentaire sous-entend une plus grande souplesse face à la fluctuation des conditions de production, une diversité plus grande de la culture, des produits ou des marchés et, peut-être, d'autres sources de revenu.

142. Même si c'est dans les régions septentrionale et australe de l'Afrique que les besoins en eau sont les plus criants, les régions occidentale et orientale sont désignées comme moyennement vulnérables et très vulnérables à la rareté de l'eau. De plus, comme il est impossible de séparer la gestion de l'eau de l'utilisation des terres et de la sécurité alimentaire, les questions liées à l'eau sont partout cruciales en Afrique. Sans compter son importance pour les régions où l'eau est rare, la gestion de la demande a aussi des répercussions sur la planification et la mise en place d'infrastructures. Nous appuierons des recherches portant sur la gestion locale de la demande en eau, ainsi que sur l'utilisation juste et équitable de ressources communes entre des régions et dans des régions qui chevauchent des frontières. Il y a en Afrique de nombreux exemples de ressources en eau communes dont l'utilisation oblige à établir des protocoles : c'est le cas du Nil qui traverse l'Ouganda, l'Éthiopie, le Soudan et l'Égypte, ou de la région des Grands Lacs, qui est entourée de plusieurs pays d'Afrique orientale.

143. Le CRDI subventionnera des recherches visant à renforcer la capacité des collectivités locales de relever les défis collectifs que leur posent des écosystèmes fragiles, ce qui inclura la gestion des ressources communautaires et les arrangements de gouvernance institutionnelle ou locale (ainsi que des politiques ou des législations nationales habilitantes) qui assurent l'équité de l'accès, des droits et des responsabilités en ce qui concerne les terres et les ressources en eau. Les régimes fonciers et la réforme agraire sont au cœur de la gestion des ressources naturelles en Afrique et les lois et les pratiques en vigueur varient considérablement d'un pays ou d'une région

à l'autre. Le partage des leçons apprises devrait porter fruit. Dans certains cas, nous appuierons la recherche sur les enjeux liés à la dégradation des terres et à la productivité du sol, ainsi que sur des stratégies d'adaptation aux effets du changement climatique sur des régions marginalisées.

144. Nous continuerons d'appuyer des recherches sur les systèmes urbains de production et de distribution d'aliments, y compris leurs répercussions sur la santé publique et l'environnement restrictif ou habilitant créé par les règlements et les lois. Ces recherches porteront aussi sur l'utilisation des eaux usées et pourront s'étendre à la gestion des déchets solides là où les systèmes sont intégrés. La recherche tiendra compte des liens entre les régions rurales et urbaines, en particulier par le recyclage de l'eau et des nutriments.

b. Gestion de l'écosystème favorisant la santé humaine et le développement

145. La dégradation environnementale en Afrique affecte la santé et le bien-être humains, de façon encore plus négative que partout ailleurs sur le globe. De nombreux facteurs, tels que le changement climatique, les conflits armés, l'utilisation de pesticides et l'urbanisation se conjuguent pour engendrer des maladies comme les infections respiratoires, la diarrhée et le paludisme. Le CRDI appuiera des recherches dans les régions rurales et urbaines qui contribueront à la gestion du changement environnemental pour le mieux-être des personnes.

c. Équité de l'accès à la biodiversité

146. Il y a un lien solide entre la biodiversité et la sécurité alimentaire. La perte de biodiversité prend rapidement de l'ampleur dans toute l'Afrique subsaharienne. Le Centre subventionnera des recherches sur la conservation de la biodiversité africaine, sur le potentiel qu'elle représente dans des domaines comme les plantes médicinales et d'autres produits naturels, ainsi que sur les effets que le changement climatique a sur l'accélération de son érosion. Nous appuierons des recherches liées à la biodiversité qui portent sur des enjeux des droits de propriété intellectuelle dans le cadre d'une analyse plus générale des conditions du commerce international et des effets de la mondialisation.

3. Technologies de l'information et de la communication au service du développement

a. Accès universel et avantages

147. Il est crucial pour les collectivités africaines d'avoir accès aux TIC d'une façon abordable et qui permette de les utiliser efficacement pour relever les défis les plus importants du développement. Le seul moyen d'avoir davantage accès aux TIC, c'est de s'attaquer à un ensemble de questions qui ont trait aux politiques, à l'infrastructure, à la technologie et aux applications, et d'utiliser toutes sortes de démarches comme la recherche, les essais pilotes, l'évaluation, la diffusion et la mise en œuvre. Il est essentiel de concentrer les efforts sur les collectivités, et en particulier les collectivités rurales et désavantagées, compte tenu de la répartition de la population et du fait que ces collectivités sont souvent isolées des réseaux TIC auxquels leurs homologues en milieu urbain ont de plus en plus accès.

148. Le CRDI a concentré activement ses efforts sur cette priorité dans le cadre du programme Acacia décrit brièvement au par. 85 et qui vise à renforcer les capacités des collectivités de l'Afrique subsaharienne en vue de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Nous continuerons d'appuyer ce programme tout en accordant davantage d'importance aux résultats, à l'évaluation des façons de fournir de l'accès et de créer du contenu, ainsi qu'à la documentation de la contribution des TIC aux besoins des collectivités dans le domaine du développement.

149. Les recherches porteront sur l'utilisation d'outils et d'applications axés sur les TIC dans les domaines des services publics comme le renforcement de la capacité des institutions africaines, avec un accent sur le milieu de la recherche et l'amélioration des services de santé et d'éducation. La recherche portera aussi sur la création, entre les secteurs public et privé, de nouveaux partenariats essentiels à la mobilisation des secteurs privés nationaux et internationaux pour les amener à investir dans la construction de l'autoroute de l'information en Afrique et à créer ainsi un environnement propice à l'expansion de l'accès aux TIC.

b. Économie de l'information

150. Nous appuierons la recherche sur les possibilités que les TIC offrent d'augmenter l'emploi et la production de revenus dans les économies africaines. La recherche visant à faire comprendre comment le commerce électronique peut contribuer à la compétitivité des économies et des petites, moyennes et micro-entreprises (PMME) de l'Afrique consistera notamment à créer une masse de savoir sur le commerce électronique public; à étudier les obstacles à la diffusion et les exigences; à créer des applications de contenu; à définir des stratégies visant à promouvoir l'accès équitable aux installations de commerce électronique; à évaluer les retombées du commerce électronique et à éclairer l'élaboration de politiques et la conception de règlements.

Cadre des programmes régionaux du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord : 2000-2005

Aperçu

- ◆ 151. Le taux de chômage élevé constitue un problème crucial dans la région. Le CRDI contribuera davantage à la recherche sur la gestion des économies nationales dans le contexte de la mondialisation et continuera de concentrer ses efforts sur la recherche relative aux modes de subsistance économiques et à la création de petites, moyennes et micro-entreprises.
- ◆ 152. Nous nous attendons à continuer de concentrer des ressources en Palestine, surtout en ce qui a trait à la consolidation de la paix et au renforcement des institutions politiques et civiles représentatives. Nous chercherons à faire en sorte que tous les programmes contribuent à renforcer le gouvernement responsable et à l'appui mutuel entre les institutions politiques et la société civile, ainsi qu'à la paix, peu importe le problème sur lequel porte la recherche.
- ◆ 153. L'eau demeurera un enjeu crucial dans la région. Nous concentrerons notre appui sur ce problème et sur la gestion de l'eau aux échelons local, régional et transfrontalier, ainsi que sur l'utilisation durable des terres et des ressources en eau.

1. Équité sociale et économique

a. Gouvernance, consolidation de la paix et reconstruction

154. Le CRDI appuiera des recherches portant sur la consolidation de la paix et la reconstruction en Palestine, ainsi que sur les moyens de favoriser la démocratisation et d'appuyer le processus du développement. La recherche portera sur les pratiques, et en particulier celles que préconisent les ONG, qui consistent à édifier les capacités d'autonomie, de création et de participation de la population, à démocratiser les pratiques quotidiennes et les relations sociales, à recréer des solidarités et des responsabilités sociales, à promouvoir la responsabilisation et la transparence et à intégrer les valeurs démocratiques dans les débats publics. Lorsque les chercheurs trouveront de nouveaux arrangements prometteurs, il importera de diffuser les résultats de la recherche dans toute la région aux décideurs et à un auditoire plus général de la société civile.

155. Pour ce qui est de contribuer aux négociations de paix, le CRDI continuera d'accorder une attention particulière à la question des réfugiés palestiniens à cause du rôle du Canada à la présidence du Groupe de travail sur les réfugiés dans le contexte des négociations multilatérales. Ce travail est financé par l'ACDI par l'entremise de son Fonds de services conseils et experts. Il faudra renforcer et systématiser davantage la recherche et les stratégies sur le problème des réfugiés afin de faciliter les interventions qui ont trait à l'absorption des réfugiés, à leur intégration et à l'indemnisation lorsque les pourparlers définitifs de leur statut battront leur plein.

Les recherches subventionnées dans certains domaines peuvent aussi contribuer à de nouvelles formes de dialogue et d'échanges entre chercheurs israéliens et palestiniens.

b. Innovations dans la gestion des services publics

156. On ne propose aucune activité pour le moment.

c. Gestion de la mondialisation de l'économie dans un souci d'équité

157. Le CRDI subventionnera des recherches afin d'aider les pays de la région à profiter de la possibilité de rendre leur économie plus compétitive dans le système commercial international et d'atténuer les retombées négatives de la restructuration de l'industrie.

d. Modes de subsistance économiques

158. Le CRDI subventionnera des recherches portant sur les stratégies d'adaptation et les possibilités d'améliorer les revenus et l'emploi dans les secteurs non structurés et les petites entreprises. La recherche portera sur l'efficacité de programmes visant à donner une formation spécialisée, à favoriser l'entrepreneuriat et les services pour renforcer les PMME dans les domaines de la formation, du savoir faire technique et financier et du marketing, et à identifier des programmes efficaces de micro-financement. La recherche établira aussi un lien avec l'élaboration de politiques sociales et économiques créatrices d'emplois, surtout pour les jeunes, et à améliorer la compétitivité du marché. Les efforts se concentreront notamment sur la situation des femmes et des jeunes.

2. Environnement et gestion des ressources naturelles

a. Sécurité de l'alimentation et de l'eau

159. À court et à moyen termes, il est possible de réaliser des gains énormes en améliorant l'efficacité technique des systèmes de distribution d'eau et de tirer des gains encore plus importants de déplacements intersectoriels d'eau afin de promouvoir l'efficacité économique. Le CRDI continuera de concentrer son appui sur la gestion de la demande en eau, d'autres sources locales d'approvisionnement en eau, d'autres arrangements institutionnels pour une gestion durable de ressources en eau communes et transfrontalières et d'autres solutions communautaires de gestion de l'eau. On accordera probablement plus d'attention à l'utilisation de l'eau marginale (eau saumâtre et eaux usées), ainsi qu'aux problèmes de l'eau urbaine. Les programmes porteront davantage sur l'établissement de réseaux et l'utilisation appropriée des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

160. En ce qui concerne la sécurité alimentaire, même si l'on a investi considérablement dans des recherches visant à améliorer la production de denrées, les collectivités agricoles isolées manquent toujours d'information sur les méthodes de production durable, l'entreposage, l'emballage, le transport et la commercialisation. La recherche visera davantage à aider à mieux comprendre les outils et les méthodologies qui permettront un transfert approprié de savoir. On regroupera les enjeux liés à la sécurité alimentaire et à celle de l'eau dans le cadre d'études

intégrées réalisées dans le secteur agricole des zones sèches et montagneuses de la région. On se penchera sur les effets pervers de la mondialisation, le changement climatique et les facteurs de la gouvernance qui ont une incidence sur la sécurité alimentaire et la dégradation de l'environnement, particulièrement en ce qui a trait à la résistance à la sécheresse et à la salinité.

b. Gestion de l'écosystème favorisant la santé humaine et le développement

161. La croissance économique et les pressions visant à produire davantage d'aliments, sans oublier l'urbanisation rapide, sont tous des phénomènes qui entraînent la dégradation de l'environnement et posent souvent de sérieux problèmes de santé dans la région et qui ont trait en particulier à la qualité de l'eau, à l'utilisation de produits antiparasitaires et d'engrais, ainsi qu'au déversement de résidus dangereux et de déchets industriels. Le CRDI étudiera les possibilités de subventionner des recherches au sujet des répercussions de la dégradation de l'environnement sur la santé.

c. Équité d'accès à la biodiversité

162. Les efforts visant à promouvoir la conservation de la biodiversité comprennent des projets portant sur la participation des agriculteurs à la production de cultures, ainsi qu'à la protection et à l'utilisation de la biodiversité sauvage dans les régions arides et semi-arides. On poursuivra des recherches sur les enjeux importants de la biodiversité dans la région.

3. Technologies de l'information et de la communication au service du développement

a. Accès universel et avantages

163. Des recherches s'imposent sur les cadres stratégiques afin d'encourager l'accès et sur des façons d'accroître le contenu arabe local dans les TIC de la région. Les ressources du CRDI seront limitées dans ce domaine et nous chercherons à promouvoir des liens avec d'autres régions afin de tirer un enseignement de leur expérience.

b. Économie de l'information

164. Les activités seront limitées au transfert des leçons tirées de l'expérience d'autres régions, le cas échéant, et porteront particulièrement sur l'emploi et la production de revenus, ainsi que sur l'intégration régionale.

■